

Etat des lieux de la société de l'information en Martinique

Mission réalisée pour le compte du
Comité de Pilotage de la société de
l'information de la Martinique

Sommaire

1.	Eléments de synthèse	4
1.1.	Les initiatives des collectivités locales dans la mise en oeuvre de réseaux de télécommunications à haut débit	6
1.2.	La politique de création des espaces publics numériques – EPN - et les services au citoyen 8	
1.3.	Les actions TIC en faveur du tourisme	8
1.4.	La politique éducative dans les TIC	9
1.5.	L'enseignement supérieur.....	9
1.6.	La formation continue et professionnelle	10
1.7.	Les actions et projets de télémédecine	10
1.8.	Le développement économique.....	10
1.9.	les pratiques et perspectives d'usages des ménages vis à vis de l'internet.....	11
1.10.	Le positionnement des opérateurs de télécoms et des FAI en Martinique vis à vis de l'internet.....	15
2.	Préconisations	17
2.1.	Action en faveur d'un Schéma Directeur Régional de Télécommunications.....	17
2.1.1.	Assurer la pérennité des projets des acteurs publics	17
2.1.2.	Répondre aux besoins de consommation des ménages, entreprises et administrations.....	18
2.1.3.	Proposer une alternative d'accès aux opérateurs de télécommunications présents en Martinique	20
2.1.4.	Développer une démarche opérationnelle régionale en faveur du déploiement du haut débit	21
2.2.	Actions en faveur du développement économique.....	22
2.2.1.	La diffusion des TIC dans les entreprises.....	22
2.2.2.	Soutenir le développement d'une filière TIC en Martinique.....	24
3.	Diagnostic des projets TIC identifiés dans le secteur public	26
3.1.	L'éducation.....	26
3.2.	L'enseignement supérieur.....	27
3.3.	La formation continue et professionnelle	28
3.4.	La santé	29
3.5.	La culture	32
3.6.	Les collectivités et services de l'Etat	32
3.7.	Les services au citoyen.....	36
3.8.	Le tourisme	37
3.9.	Le développement économique.....	38
4.	Analyse quantitative des ménages.....	42
4.1.	Equipement téléphonie mobile.....	42
4.2.	Equipement informatique	43
4.3.	Equipement Internet des foyers	45
4.4.	Les usages d'Internet.....	47
4.5.	Les perspectives d'évolution d'Internet.....	51
4.6.	Les données statistiques d'usages des foyers en 2003	54
4.7.	Les données statistiques d'usages des foyers en 2005	55
4.8.	Méthodologie et données de cadrage	56

5.	Diagnostic de l'offre télécoms sur la Martinique	58
5.1.	Opérateurs et Fournisseurs d'accès à Internet.....	58
5.1.1.	France Télécom (FT)	58
5.1.2.	Outremer Telecom	59
5.1.3.	XTS Network	60
5.1.4.	Câble & Wireless	61
5.1.5.	Mediaserv	62
5.1.6.	CGIT.....	63
5.2.	Gestionnaires d'infrastructures	65
5.2.1.	EDF	65
5.2.2.	DDE.....	66
6.	Annexe : cartes d'intensité télécoms	67
6.1.	Bande passante internet utilisée en 2003 (kbits).....	67
6.2.	Bande passante Internet utilisée en 2005 (kbits).....	69
6.3.	dépenses Internet des utilisateurs en 2003 (k€).....	71
6.4.	Dépenses Internet des utilisateurs en 2005 (k€).....	73

1. Éléments de synthèse

Les initiatives et projets relevés à l'automne 2000 lors du premier état des lieux de la société de l'information en Martinique étaient nombreux (près d'une trentaine recensés) même si la plupart se trouvaient encore au stade de réflexion voire de montage. Par ailleurs les actions des acteurs publics se mettaient en place, que ce soit dans le cadre du CPER 2000-2006 ou encore sous l'impulsion du Comité de Pilotage de la société de l'information, créé à cet effet.

Plusieurs événements majeurs sont venus modifier la donne territoriale des télécommunications et les règles du jeu au cours de ces trois dernières années :

- Les effets de la loi sur l'aménagement du territoire de Juin 1999 revisité en Juin 2001,
- Les deux CIADT de Juillet 2001 et 2002 mettant en évidence les fractures territoriales et sociales dans les équipements et les usages de l'Internet,
- L'implication progressive des collectivités locales dans les projets d'infrastructure de télécoms qui recense aujourd'hui quelques 160 initiatives.

La loi sur l'aménagement du territoire du 29 juin 1999 (révisée en juin 2001) a autorisé aux collectivités locales un premier niveau d'intervention (investissement dans des infrastructures et mise à disposition de fibres noires), mais dans des conditions jugées très restrictives qui ont été assouplies (Loi DDOSEC votée en juin 2001 – article 1511-6 du CGCT). « La Collectivité territoriale peut mettre en place une infrastructure de connectivité optique sur fibre nue. Elle peut louer des fibres optiques. Mais, la collectivité ne peut offrir un service de revente de capacité.

- Article L 1511-6 CGCT « Les collectivités territoriales, ou les établissements publics de coopération locale ...ne peuvent pas exercer les activités d'opérateur au sens du 15° de l'article L 32 du Code des postes et télécommunications »
- Article L 32 – 15° du C. P et T « On entend par opérateur toute personne physique ou morale exploitant un réseau de télécommunications ouvert au public ou fournissant au public un service de télécommunications »
- Article L 32 – 2° du C. P et T « On entend par réseau de télécommunications toute installation ou tout ensemble d'installations assurant soit la transmission, soit la transmission et l'acheminement de signaux de télécommunications ainsi que l'échange des informations de commande et de gestion qui y est associé, entre les points de terminaison de ce réseau ».

Le CIADT du 9 juillet 2001 ; le gouvernement de Lionel JOSPIN a fixé un objectif de haut débit pour tous d'ici 5 ans. Pour cela, il a donné mandat à la Caisse des Dépôts et Consignations de soutenir les projets infrastructures, contenus et usages des collectivités territoriales par des participations sur fonds propres (1,5 milliards de francs sur 5 ans) et par l'accès aux fonds d'épargne gérés par la CDC (prêts à taux préférentiel sur 30 ans dans une enveloppe de 10 milliards de francs).

De plus, le gouvernement a ouvert la possibilité de « recours aux infrastructures du réseau de transport et d'électricité (RTE) pour les zones les moins équipées ». Il s'agit de mettre à disposition l'infrastructure du RTE (quelques 100 000 km de lignes de pylônes) pour l'installation de câbles de fibres optiques.

Le CIADT du 13 décembre 2002 ; les restrictions juridiques actuelles (notamment avis du conseil d'Etat du 12 novembre 2002 relatif à l'application de l'actuel article 1511-6 du CGCT) limitent fortement la capacité des collectivités territoriales à jouer pleinement leur rôle d'aménageurs numériques du territoire.

Le Gouvernement a donc décidé de proposer la modification de l'article L.1511-6 du code général des collectivités territoriales et **ainsi reconnaître aux collectivités locales la vocation à exercer des fonctions d'opérateurs, selon des modalités et un champ qui restent à déterminer après concertation**. Les collectivités locales pourront ainsi se mobiliser en **priorité dans les zones où aucune offre d'accès à l'Internet haut débit** n'est disponible à brève échéance. L'octroi de nouvelles compétences aux collectivités territoriales doit être encadré pour garantir que l'évolution envisagée n'affectera pas le jeu de la concurrence. De plus, le Ministère de l'équipement proposera

dans les meilleurs délais plusieurs adaptations législatives ou réglementaires pour faciliter les initiatives des collectivités locales devant permettre de :

- **déployer** les réseaux locaux, **par convention et à titre gratuit** le long des infrastructures nationales de transport (réseaux routier et autoroutier, **réseau RFF**, réseau des voies navigables),
- demander aux **bailleurs sociaux de prévoir les fourreaux nécessaires aux futures connexions Internet dans leur patrimoine**,
- faciliter l'inscription des réseaux haut débit dans **les documents d'urbanisme**.

L'implication des collectivités locales dans les télécoms, L'intérêt des collectivités pour les télécommunications a ainsi progressivement évolué au cours de ces dernières années. Il a notamment été influencé par l'évolution des technologies et du contexte concurrentiel et réglementaire, ainsi que par les échecs financiers comme le plan câble ou de dynamique économique comme les opérations de zones de télécommunications avancées.

Les rapports entre les collectivités locales et les télécommunications ont donc été parfois difficiles même si ces dernières se sont révélées fructueuses pour le développement des territoires (expérimentations, téléservices...).

Conscients d'une situation porteuse à la fois de risques et de potentiel de développement économique, les territoires (villes, communautés urbaines, districts, départements, régions...) se sont lancés dans le montage de projets.

Ainsi sans toujours en avoir pleinement conscience, des structures initiées par des collectivités territoriales ont amorcé un mécanisme à la fois :

- Politique et organisationnel,
- Juridique et financier,
- Economique et concurrentiel,
- Technologique et opérationnel (ingénierie, exploitation, ...).

Les collectivités et institutions motivées notamment par la volonté de développement économique de leurs territoires, sont-elles pleinement informées et conscientes des opportunités et des contraintes ?

A l'opposé, les opérateurs télécoms et nouveaux entrants ont-ils conscience des potentiels de marché représentés par les zones grises ou noires, et des opportunités de s'attacher des partenariats de développement d'une offre haut débit avec les acteurs publics ?

La prise en compte des enjeux relatifs aux infrastructures de télécommunications, cruciale pour l'avenir des territoires et qui concentre les plus forts investissements, a quelque peu éclipsée dans les débats publics une seconde prérogative, complémentaire, **d'animation des territoires**.

L'animation d'un territoire au travers des TIC consiste à accroître la maturité des utilisateurs dans leur utilisation des outils multimédia. Cette action vise à conférer une nouvelle dynamique territoriale autour de projets identifiés comme moteurs.

Ces programmes peuvent se décliner de multiples façons, et emprunter (ou pas) les nouveaux canaux multimédia.



C'est ainsi qu'en Martinique la plupart des projets et initiatives qui ont vu le jour au cours des trois dernières années se sont surtout développés dans cette démarche de dynamique territoriale dans le domaine des services publics : éducation, enseignement supérieur, formation professionnelle et continue, santé, tourisme, services au citoyen via les espaces publics numériques, culture, actions de développement économique.

A une exception près - l'étude technico-économique lancée par la CCNM à partir de 2001 - les collectivités ne se sont pas engagées significativement dans des projets d'infrastructure mais plutôt dans des projets d'équipements (visant à rattraper parfois un retard par rapport à la métropole) et de services orientés vers les populations.

L'animation des territoires au même titre que la prise en compte des infrastructures de télécoms, constitue donc un enjeu majeur de l'action publique. En effet, le retard dans l'appropriation des TIC par les forces vives d'un territoire constitue **un facteur de récession et de fracture sociale**.

Les PME courent le risque de perdre pied avec leur environnement. A brève échéance, l'absence d'utilisation de l'internet dans l'entreprise signifiera au delà des pertes de productivité ou de compétitivité, l'impossibilité d'accéder à des marchés (Appels d'offres uniquement en ligne, organisation d'enchères inversées, Réseau intégré des donneurs d'ordres,...). Il en va de même pour le secteur public, où une administration qui ne serait pas en phase avec les opportunités technologiques de son temps prendrait le risque d'un retard préjudiciable.

Pour les jeunes générations et les publics en formation, l'employabilité supposera la maîtrise de l'Informatique et des réseaux.

De plus, l'absence d'usage signifie absence de marché pour les opérateurs et donc absence de développement de l'offre de service.

Les acteurs doivent donc avoir la préoccupation de rentrer dans un cercle vertueux entre les usages, les services et les réseaux.



Dans ce contexte particulièrement riche le renouvellement de l'état des lieux dynamique à mi 2003 permet d'apprécier la concrétisation des initiatives prises quelque 3 ans plus tôt. Il s'agit aussi de déterminer l'impact des actions TIC sur la structuration du territoire et les nouvelles orientations plus en phase avec les changements juridiques et réglementaires, l'effervescence technologique et les pratiques issues de la pénétration des TIC dans les usages quotidiens des ménages, des administrations et des entreprises.

1.1. Les initiatives des collectivités locales dans la mise en oeuvre de réseaux de télécommunications à haut débit

Le Comité de pilotage de la société de l'information de la Martinique, structure de concertation et d'orientations autour des grands dossiers TIC reste très actif, la présidence étant toujours assurée par la CCIM, en partenariat avec l'Etat, le Conseil Régional et Général, l'association des Maires, les villes de Fort de France et du Lamentin, la Semaff. La CDC et les trois intercommunalités ont rejoint le comité en 2001.

Au niveau régional trois intercommunalités ont été créées à l'échelle de l'île : la CCNM, la CACEM et la CCES. Ce nouvel échelon territorial va permettre d'harmoniser, de mutualiser et de donner plus de cohérence aux grands projets structurants et notamment ceux relatifs aux TIC.

La CCNM a engagé depuis deux ans une réflexion sur l'aménagement de son territoire par la mise en oeuvre d'une infrastructure haut débit de télécommunications et l'investissement requis est estimé à 6M€. Parallèlement un dossier est en cours concernant la création d'un réseau de pépinières et d'un Data Center localisé au Robert.

La CCES souhaite quant à elle que la réflexion sur la mise en oeuvre d'un réseau à haut débit se fasse en étroite collaboration avec les autres collectivités.

Le Comité de Pilotage de la société de l'information a vu apparaître ces projets de déploiement de réseaux de télécommunications à haut débit. Il est par ailleurs possible désormais de bénéficier de financements européens sur ces dossiers d'infrastructures.

Ces initiatives locales sont soumises au Conseil Régional afin de bénéficier de soutiens financiers, tel que celui de la CCNM.

Ceci amène la collectivité régionale à répondre à trois questions :

- Ces projets qui fleurissent sont ils cohérents entre eux et au niveau régional ?
- Quel doit être le porteur de projet de ces initiatives et quelles sont les modalités de financement les plus appropriées pour optimiser ces investissements ?
- Comment l'action publique doit-elle intervenir de façon suffisamment efficace pour déclencher l'appétence des opérateurs de télécoms et des fournisseurs d'accès à l'Internet ?

L'Etat s'appuie sur les préconisations du rapport Carpentier et souhaite que la mise en place d'une infrastructure de télécommunications puisse être chiffrée afin de prendre les décisions de déployer ou non un tel réseau à l'échelle régionale et d'étudier l'impact sur le déploiement de la couverture GSM.

La CCIM estime qu'il est opportun aujourd'hui d'engager une réflexion régionale dans ce sens car le contexte tant réglementaire que technico-économique permet d'apporter une réponse globale et structurante aux initiatives locales et favoriser le développement d'offres concurrentes.

De son côté le Conseil Général a mis un frein à ses propres projets d'infrastructure afin qu'ils soient en cohérence au niveau régional avec ceux des autres collectivités.

Enfin la CDC est prête à soutenir –comme elle le fait en métropole – tout projet régional de ce type en Martinique qui reste pour elle gage de cohérence et de mutualisation des investissements.

En France où de tels projets voient le jour depuis ces deux dernières années il est indéniable que l'appétence des opérateurs de télécommunications est d'autant plus forte que les principales agglomérations s'inscrivent dans le cadre des consultations. Celles-ci se déroulent le plus souvent sous la forme de Délégation de Service Public, selon des modalités de concession ou d'affermage.

© ORTEL - Tactis Idate
(mars 2003)

	TOTAL projets (hors soutien indirect)	Nombre de projets infras telecoms Collectivités locales		
		Etude	Montage	Opérationnel
Régions	15	11	4	0
Départements	73	55	12	6
Interco / communes	environ 75 projets	environ 40	environ 35	
	163			

Aussi convient-il, de notre point de vue, d'engager le plus rapidement possible un schéma directeur de réseau de télécommunications à haut débit à l'échelle de la Martinique afin que les actions locales – notamment celles des intercommunalités – puissent être prises en considération et soutenues dans la démarche régionale, dans un objectif de développement de la concurrence et d'aménagement du territoire.

1.2. La politique de création des espaces publics numériques – EPN - et les services au citoyen

A la suite de l'étude menée par l'IDATE en 2001 sur les modalités de mise en oeuvre des EPN en Martinique, la CDC a signé trois conventions avec les communes de Saint Anne (ouverture à l'automne), Le Marin (ouverture fin 2003 début 2004) et les Anses d'Arlets.

Un dispositif spécifique est en train d'être étudié sur Fort-de-France afin de déployer des EPN dans une démarche d'aménagement de la ville.

Dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil Général, l'Agence Départementale d'Insertion, la CDC et les collectivités locales, un programme départemental de création de « cyberbases Martinique » a été lancé en 2002.

Ce projet vise pour le Conseil Général à favoriser la politique d'insertion, à rompre la fracture sociale et à pérenniser les emplois jeunes créés à cet effet : une vingtaine de Rmistes devraient être concernés par ces emplois d'animateurs.

Le Conseil Général s'oriente vers la mise en place d'un centre de ressources qui aurait pour vocation d'animer et fournir du contenu aux cyberbases.

La DRAC est intervenue en aide à l'investissement dans le cadre de la création d'espaces TIC dans plusieurs bibliothèques municipales : Gros Morne, Prêcheur et Ducos en 1999, François en 2000 et Robert en 2002.

De son côté l'association ADN (association des nouvelles technologies) développe des actions de promotion des TIC à destination des populations sensibles et défavorisées.

En février 2002 a eu lieu le lancement du réseau associatif et du portail : 450 associations ont adhéré à ce portail afin de créer de l'information et leur propre site avec un nom de domaine. Le portail fonctionne bien car environ 900 personnes le visitent quotidiennement en provenance de 18 pays différents.

En matière de téléprocédures, le Conseil Général a mis en oeuvre en 2002 un dispositif de prêt aux étudiants qui vise à les aider dès lors qu'ils sont obligés de se rendre en métropole pour poursuivre leurs études à partir du site web www.972.fr.

En 2003, sur les 2500 à 3000 dossiers de demandes 800 à 850 l'on été par internet ce qui est un taux très élevé pour la seconde année d'utilisation. Le budget consacré avec succès par le Conseil Général sur cette procédure est de 1M€ environ.

Actuellement la réflexion se fait dans le domaine social où 3 à 4 téléprocédures ont été choisies afin valider l'impact sur le nouveau processus organisationnel. Il sera utile de mesurer les gains en terme de réactivité et de qualité de la relation à l'utilisateur.

1.3. Les actions TIC en faveur du tourisme

Sur les 34 communes qui composent la Martinique, 31 disposent en 2003 d'un OTSI.

Depuis plusieurs années, la fédération essaie de les convaincre de s'équiper en informatique et de créer leur site web.

Un dossier de financement européen a été constitué en 2001 afin d'équiper l'ensemble des OTSI d'un matériel informatique et d'un serveur, de former le personnel et d'animer le système.

Dans le Nord Martinique, l'initiative de la CCNM a permis d'équiper les 18 communes d'un système informatique pour les OTSI. Par ailleurs une charte de qualité a été mise en place.

Les OTSI sont référencées sur le site Web de l'ODTM : touristofficemartinique.com

Les structures d'hébergement ont très vite compris l'intérêt du web pour la promotion et la réservation de leurs chambres : hôtellerie, résidence de tourisme, ...

Toutes les communes sont traitées à égalité par l'ODTM et des liens vers les sites sont créés.

L'ARDTM a mené en 2001 une action de conseil et formation en direction des chefs d'entreprises et unités touristiques qui souhaitaient obtenir des informations sur la création et la maintenance des sites

web. Cette action a été suivie par 92 chefs d'entreprise touristiques : hôtels, hébergeurs divers, loueurs de voitures, transporteurs, offices de tourisme, etc.

L'agence a mis en place un site web www.rdv.martinique.com pour une action concernant « les rendez-vous de Martinique ».

1.4. La politique éducative dans les TIC

Alors que la Martinique apparaissait en sous-équipement en matière de terminaux et de salles multimédia en 2000, actuellement la quasi totalité des établissements scolaires dispose désormais d'accès à l'internet, en majorité avec des abonnements Numéris scolagora : 64 kbp avec un forfait de 760 heures.

Le Rectorat a piloté l'équipement informatique et la mise en place des accès internet dans les établissements scolaires en liaison avec les collectivités locales concernées.

Les crédits mobilisés lors du plan triennal ont été fournis par l'Etat, les collectivités et le Feder.

- **Les 258 écoles** disposent d'une salle multimédia, équipée sur la base d'un PC par classe.
- **Les 40 collèges** sont équipés en totalité de parc informatique. Le renouvellement tous les 3 ans du matériel permet aux collèges d'être bien pourvus en PC.

Les collèges sont donc tous équipés et connectés à l'internet. Par ailleurs chaque établissement dispose d'un réseau local interne.

- **Les 23 lycées** sont dotés de CDI et de salles informatiques en réseau. Ils ont été équipés en trois ans. Les élèves ont accès au web en libre service.

Depuis deux ans le Conseil Régional a engagé une action pour équiper les lycées d'espaces langues qui sont des laboratoires de langues axés principalement autour de PC en réseau utilisant une interface vocale : 7 établissements en sont équipés en 2003.

Désormais le Rectorat veut mettre en place le « service internet/intranet des établissements scolaires et d'écoles » SIIIE : il s'agit de mettre en place un réseau local dans chaque établissement avec une sortie unique et mutualisée pour les usages administratifs et pédagogiques. Ceci permettra de réaliser des économies sensibles en coût de télécommunications.

Le projet Térésa est porté par l'Université et doit permettre la mise en réseau des collèges et des lycées sur la plaque régionale Renater.

Le raccordement de l'ensemble des 66 collèges et lycées nécessitera du haut débit sur toute l'île et une sortie sur Renater conséquente, et dans tous les cas supérieure à 10 Mb.

1.5. L'enseignement supérieur

Plusieurs projets portés par l'UAG ont été mis en œuvre au cours des deux dernières années.

- Deux licences professionnelles ont été lancées : 1/ en ingénierie informatique répartie ; 2/ en communication qui englobe la maîtrise des outils TIC.
- La plaque régionale Renater dispose désormais d'une capacité de 2 Mb vers la métropole, soit 4 fois plus qu'il y a 3 ans. Cependant ce débit reste très insuffisant pour les usages actuels. Ceci a amené le CRI à louer un abonnement ADSL afin d'acheminer le trafic de consultation Internet et de conserver le lien Renater pour les usages d'enseignement et de recherche.
- Le projet phare reste le dédoublement, à partir de la rentrée prochaine, de la première année de médecine qui avait lieu jusqu'à présent uniquement en Guadeloupe, en dispensant les enseignements via visioconférence sous IP.
Un amphi vient d'être ouvert en Martinique pour accueillir 150 étudiants qui vont suivre cette formation simultanément avec les 150 étudiants présents en Guadeloupe, les enseignants partageant quant à eux leurs heures de formation à part égale entre les 2 îles.

1.6. La formation continue et professionnelle

L'AGEFMA mise en place par le Conseil Régional et l'Etat a poursuivi les projets TIC engagés avec notamment la création d'une base de données qui contient l'ensemble de l'offre de formation de la DRTFPE, des Assedic, de l'Opca, etc.

Cette BDD est gérée par le CARIF qui a mis en place un site web (www.carif.mg). Le taux d'utilisation de 2000 visiteurs par mois devient l'un des sites les plus visités de la Martinique.

En 2002, le CARIF a inauguré la première BDD sur l'offre de formation multimédia et la consultation permet de disposer des fiches de formation, de vidéo streaming illustrant le cadre et les modalités des formations. C'est le seul à disposer de ces techniques en France.

En projet un serveur vocal est en cours de création sur l'offre de formation afin de permettre l'accès à toutes les populations et en particulier celles qui n'ont pas de PC.

L'AFPA développe depuis deux ans des formations bac+2 de créateurs de sites web (niveau 3).

Sur les 60 personnes diplômées, 50 d'entre elles ont effectivement trouvé un emploi soit en intégrant des sociétés de services TIC et informatique, soit en créant leur propre société.

Les trois quarts de ces 50 personnes ont trouvé un emploi en Martinique, ce qui montre le fort impact de cette formation sur le développement économique endogène de l'île.

L'AFPA démarre un nouveau cursus en 2004 orienté sur la formation de technicien en réseau informatique et télécom (niveau 3).

1.7. Les actions et projets de télé-médecine

La santé reste en France et tout particulièrement en Martinique, le secteur où l'effervescence est toujours très soutenue en matière d'initiatives de télé-médecine.

L'ARH souhaite qu'une action soit menée sur la mise en place d'un dossier médical partagé minimum, afin de faciliter les relations entre le corps médical et les patients et rendre plus efficace l'acte médical partagé.

Les projets du CHU sont suivis avec attention et notamment le projet Newton Urgence que le ministère de la Santé et l'ARH ont co-financé.

Le dossier de la périnatalité est lui aussi suivi afin de favoriser la mise en place de systèmes de visioconférence permettant la réunion de télé-staffs entre les établissements de soins. Un pédiatre et une sage femme sont dédiés à plein temps à ce projet afin de garantir sa réussite et sa bonne application sur le terrain. Les 5 maternités de Martinique représentent quelques 5500 naissances par an ce qui justifie d'autant la mise en place de perin@t.

Bien que ce ne soit pas directement de son ressort, l'ARH suit avec attention le dossier du dédoublement du téléenseignement de la première année de médecine entre la Guadeloupe et la Martinique. Ce projet - unique en France - démarre à la rentrée 2003.

Le CHU de Fort-de-France reste toujours un acteur très actif dans le développement des projets de télé-médecine. En 2000 ce sont six actions qui étaient identifiées et le diagnostic en 2003 reste très positif avec 8 dossiers opérationnels et en projet.

Cependant le CHU estime que le soutien tant de l'administration que des élus reste encore trop limité pour que s'impulse une véritable dynamique territoriale régionale tant au niveau martiniquais que caraïbe.

1.8. Le développement économique

Alors qu'en 2000 on constatait une absence de dossier relatif aux actions TIC, à mi-2003 ce sont 42 dossiers qui ont été reçus par les services instructeurs de la CCIM et de la DRIRE pour ce qui concerne la sous-mesure "aides directes ou indirectes aux entreprises et actions de sensibilisation vers les populations" : 12 sont programmés, 9 sont en cours de certification, 31 en instruction.

Le montant de financement alloué sur fonds publics est de 0,75 M€ sur les 2,37 M€ programmés.

Le Conseil Régional a rendu l'ensemble des neuf aides économiques aux entreprises éligibles aux TIC. Au nombre de ces aides il convient de mettre l'accent sur le dispositif de "pépinières jeunes

cadres" mis en oeuvre pour favoriser l'embauche des primo demandeurs d'emplois en CDI : 75% du salaire des personnes embauchées est pris en charge pendant deux ans, avec un plafond à 2000 euros.

Cette mesure enclenchée en 2002 a connu un vif succès : 33 emplois ont été créés pour les PME (<250 salariés).

La CCIM est en train de créer une structure de sensibilisation orientée vers les TPE et PME « le Cyberespace ». Ce sont 420m2 qui vont être aménagés dont 100 m2 de salle de conférence et 320 m2 de bureaux. Dans cet espace 75 m2 seront consacrés pour la création d'une salle Cyber (50m2) et Agora Tech (25m2).

L'Agora Tech sera une vitrine et un espace de démonstration de contenus.

Le Cyber espace sera plus classique avec des sessions de formation aux applications de l'internet dans l'entreprise, des ateliers thématiques adaptés à la demande et aux professionnels.

Ce sont près de 800 personnes qui ont été formées dans l'établissement actuel de la CCIM. Dans le cadre du futur cyber espace la CCIM compte former de 1500 à 2000 personnes.

La CCIM va créer un pôle de formation au sein duquel sera hébergé l'école supérieure d'informatique SupInfo. Il sera opérationnel en 2005 à côté de la technopole en création sur Schoelcher.

L'école Supérieure de Commerce rejoindra ce pôle.

Une pépinière est prévue et un incubateur est en réflexion car selon la CCIM il permettrait le lien étroit entre l'école et la pépinière.

Avril 2002 a vu la création d'**OPEN IT**, association de professionnels des TIC, à l'image de l'association ARTIC à La Réunion.

Elle a pour objet de représenter et fédérer tous les professionnels des TIC exerçant aux Antilles Guyane. Elle représente tous les secteurs d'activités liés aux télécoms et multimédia et compte 30 membres à ce jour.

L'association a engagé un certain nombre d'actions depuis sa création et notamment un « manifeste des professionnels exposant des propositions pour relancer des perspectives de croissance dans le secteur des TIC en Martinique » en Avril 2002 et a organisé des conférences sur les thèmes de l'intelligence insulaire notamment.

L'organisation s'est fixée trois missions : 1/ fédérer les entreprises et les acteurs de la filière ; 2/ mutualiser les ressources et les compétences ; 3/ impulser et promouvoir le savoir faire local

En Martinique, trois actions de soutien sont attendues de la part de l'association vis à vis des pouvoirs publics :

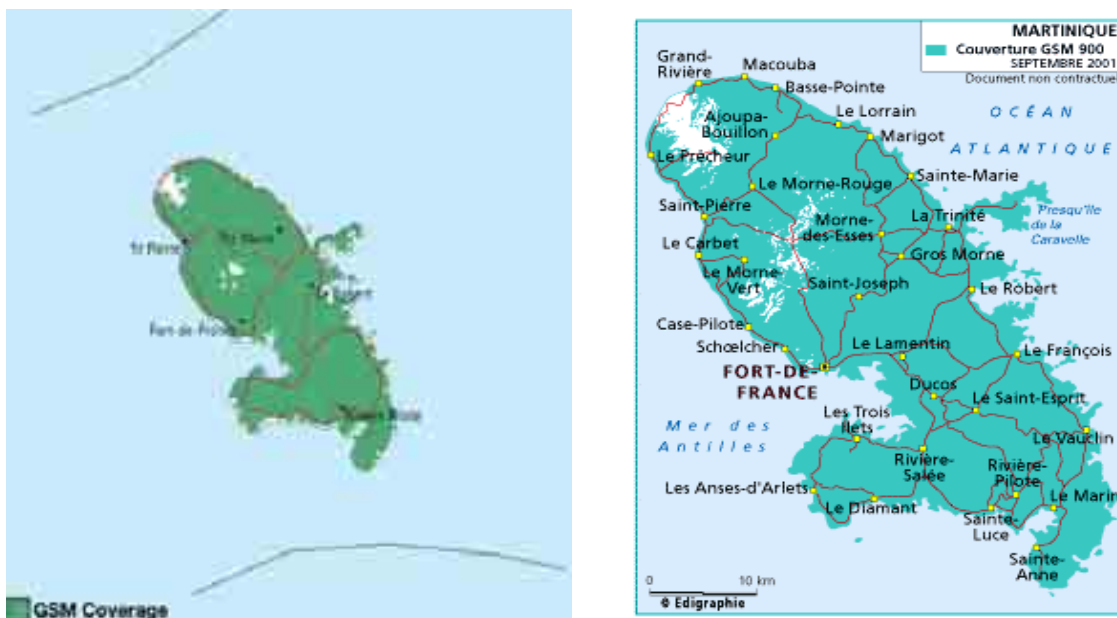
- La défiscalisation sur les investissements en biens tant matériels qu'immatériels
- La facilitation des procédures administratives et financières
- Une politique de mise en oeuvre d'une infrastructure haut débit visant à favoriser le développement de la concurrence.

D'une manière générale, les acteurs soulignent le manque de fonds propres et de trésorerie des entreprises locales, qui les conduit à ajourner la réalisation de leurs projets même lorsque ces derniers pourraient bénéficier d'aides publiques, ces aides arrivant à posteriori une fois les dépenses effectuées.

1.9. les pratiques et perspectives d'usages des ménages vis à vis de l'internet

76% des ménages possèdent un téléphone mobile ce qui est supérieur à la moyenne nationale ((62%) et le taux de progression est sensible depuis l'enquête de 2000 où 58% des ménages étaient équipés. Le budget moyen de dépenses mensuelle est estimé à 41 euros.

Les deux cartes des opérateurs présents en Martinique – Orange et Bouygues Télécoms – font apparaître une couverture très élevée du territoire ce qui explique, entre autres, le taux de connexion de 76% de la population.



Avec un **taux d'équipement en micro-ordinateurs de 47%**, les ménages martiniquais sont plus équipés que la moyenne nationale (42%, source CSA) et ce taux a progressé de 11% par rapport à 2000, ce qui est remarquable. D'autant que les perspectives d'équipement sont toujours élevées (19%) et que 85% des ménages qui envisagent l'achat d'un PC ont l'intention de se connecter à l'Internet.

27% des ménages ont un abonnement Internet soit plus de 35 000 foyers, ce qui les situe dans la moyenne nationale (28% à mi 2003, source CSA) et de 11 points supérieur à l'enquête 2000. Les couples avec enfants sont davantage équipés (36%). Le budget Internet se situe autour de 26 euros par mois.

13% des foyers connectés disposent d'un accès ADSL soit environ 4600 foyers, ce qui est un taux deux fois moins élevé que la moyenne nationale (26%). Trois explications peuvent être avancées :

- D'une part le prix d'abonnement qui est de 50% à 80% plus élevé qu'en métropole ;
- D'autre part la couverture de la population martiniquaise est de 63% en Martinique (source France Télécom) contre 74% au plan national à fin 2002 ;
- Enfin la mauvaise qualité du service ADSL ressentie par les utilisateurs de l'ADSL n'incite pas les ménages connectés à l'internet à s'abonner à l'ADSL.

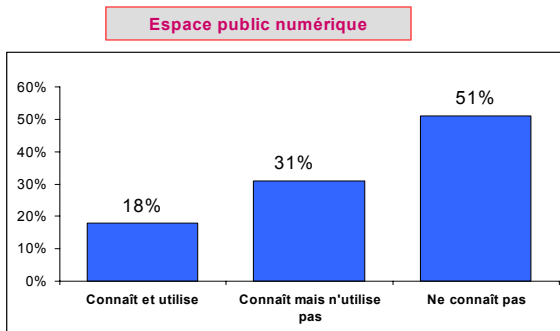
France Télécom apparaît comme l'opérateur dominant tant en ce qui concerne l'accès à l'Internet via le RTC que par l'ADSL.

En ce qui concerne **les usages**, il est intéressant de noter que parmi les lieux d'accès à l'Internet les espaces publics numériques et cybercafés sont utilisés par 17% des internautes, mais le plus significatif reste l'utilisation depuis "chez des amis" qui est le fait de 53% des internautes !

L'importance de la structure familiale élargie apparaît prépondérante et ce taux traduit aussi le potentiel d'abonnement à court et moyen terme d'utilisateurs d'Internet qui ne sont pas encore abonnés.

Lieux de pratique d'Internet	Utilisent Internet
Lieu de travail	34%
Lieu d'étude	9%
Espace public numérique	11%
Cybercafé	6%
Chez des amis	53%

Base : internautes (utilisant Internet plusieurs fois /mois)

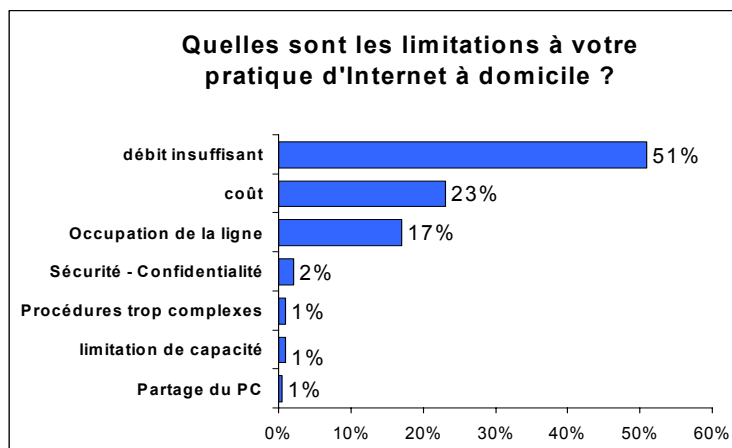


**Les individus équipés
d'Internet à domicile**

utilisent également Internet	
Lieu de travail	24%
Lieu d'étude	5%
Espace public	4%
Cybercafé	3%
Chez des amis	13%

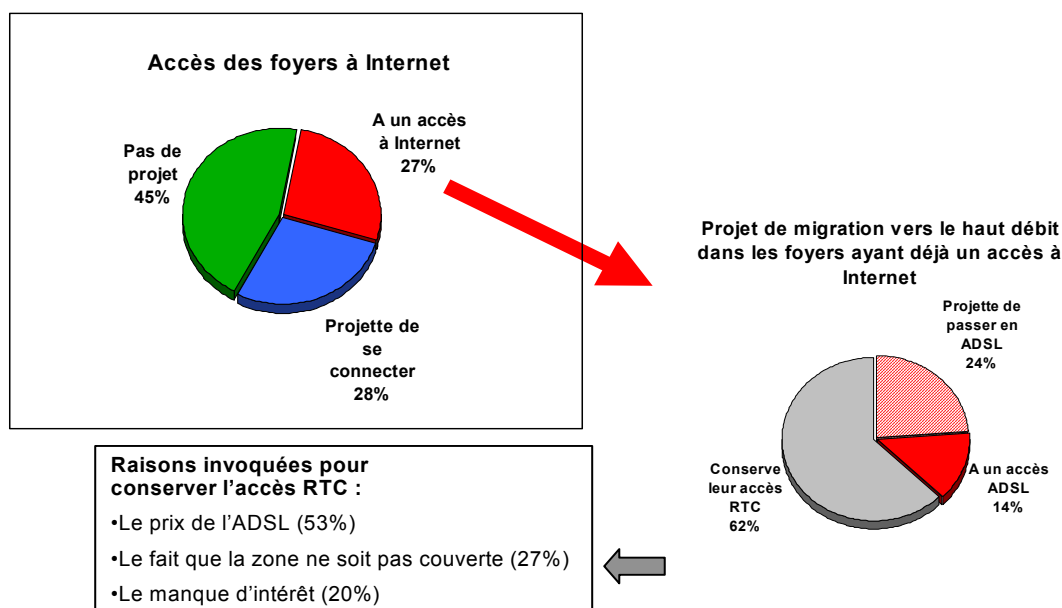
Un tiers des internautes utilisent Internet plusieurs fois par semaine, sachant que près de la moitié sont encore réfractaires à son usage.

La messagerie (95%), la recherche d'information (87%) sont les usages dominants. Cependant une attention particulière doit être portée au **téléchargement de musique, d'images vidéo et de logiciels utilisé par un internaute sur deux environ**, ce qui occasionne notamment la saturation du réseau de France Télécoms tout particulièrement au niveau intercontinental et crée les désagréments constatés dans la mauvaise qualité de service de l'ADSL.



Le manque de débit reste le frein principal à l'utilisation d'Internet pour un internaute sur deux, le coût et l'occupation de la ligne étant aussi des arguments prégnants. Ces éléments sont dus au fait que la grande majorité des foyers soient encore connectés par le réseau téléphonique commuté.

Ainsi parmi les ménages connectés un quart envisagent de s'abonner à l'ADSL



On remarquera que le facteur coût d'accès à l'ADSL est un motif de refus d'abonnement pour plus d'un internaute sur deux.

Ceci est très problématique d'autant que France Télécom a revu ses tarifs à la hausse par rapport à la Métropole : le 512 Kb / 128 Kb est facturé 85 € (45 € en Métropole) et l'offre à 128 Kb coûte 45 € (30 € en Métropole).

On remarquera en outre que pour **un quart des internautes c'est l'absence de disponibilité du service** qui génère le non abonnement à l'ADSL.

Or France Télécom ne souhaite pas pour l'instant accroître le déploiement des plaques ADSL compte tenu du goulet d'étranglement de son réseau en sortie off-shore et l'opérateur oriente prioritairement son action commerciale vers les professionnels.

Ceci apparaît préjudiciable au développement de l'Internet rapide en Martinique et risque de creuser rapidement le fossé avec la métropole, d'autant que les dernières mesures annoncées en juin par le Président de France Télécom pour l'ADSL prévoit un taux de couverture de 90% de la population, ce qui sera loin d'être le cas dans le Dom et en Martinique tout particulièrement.

D'après les estimations de prévisions effectuées à partir de l'enquête terrain les résultats sont significatifs à l'horizon 2005 :

- **55% des ménages seront connectés à l'Internet soit 72 000 foyers dont près de 40% via l'ADSL dans l'hypothèse où l'ensemble de la population serait couvert par ce service.**

Les résultats de l'enquête auprès des ménages illustrent bien l'attente de cette population vis à vis d'un accès à l'Internet permanent, garant d'une meilleure maîtrise des coûts d'accès au service grâce à l'abonnement à coût forfaitisé.

Il est donc essentiel d'apprécier les stratégies des opérateurs dans leur approche territoriale du déploiement des services liés à l'Internet et tout particulièrement au service d'accès permanent.

1.10. Le positionnement des opérateurs de télécoms et des FAI en Martinique vis à vis de l'internet

Selon la **Direction Régionale de France Télécom**, le principal problème en matière de haut débit sur la Martinique se situe au niveau de l'évacuation du trafic vers l'international. La bande passante disponible sur AMERICAS II est une "ressource rare" donc chère : l'opérateur dispose d'une capacité de 3x155 Mb qui doit passer à 4x155 Mb dans les semaines à venir.

Pour assurer une continuité territoriale entre la Martinique et la Métropole, et pour que les opérateurs et FAI (fournisseurs d'accès internet) puissent développer des offres de services dans les mêmes conditions que celles qui existent dans les autres régions françaises, le Directeur Régional propose que les acteurs publics locaux achètent de la bande passante en gros sur AMERICAS II, pour la refacturer à des conditions attractives à l'ensemble des opérateurs présents.

En ce qui concerne le réseau régional, France Télécom a mis en place 3 boucles optiques sur la Martinique : boucles nord, centre et sud. La capacité de la boucle centre a été doublée à l'été 2002 pour passer à 5 Gbit/s. La boucle nord ne dispose pas à ce jour d'une continuité optique sur l'ensemble du tracé, une partie de la liaison étant réalisée en faisceau hertzien.

L'ADSL a été ouvert à la mi-2001 en Martinique. Aujourd'hui, 16 répartiteurs sur 51 sont équipés de DSLAM et couvrent environ 63 % de la population : un 17^{ème} répartiteur sera ouvert cette année suite à un remaniement des réseaux.

Outremer Telecom propose une offre à l'Internet qui se limite actuellement à une offre RTC/Numéris, avec environ 4000 clients en Martinique et entre 15 et 20 000 au total dans les DOM.

D'ici 3 mois, Outremer Telecom va commercialiser ses services ADSL, basés sur du dégroupage option 3 (liaison 155 Mb entre Outremer Telecom et le réseau ATM de FT).

Contrairement à FT, Outremer Telecom proposera des offres 128 Kb à 30 euros, comme en Métropole.

Outremer Telecom dispose de capacité entre la Martinique et la Métropole via le câble Americas II. Cette capacité est fournie par des opérateurs alternatifs à France Télécom.

Outremer Telecom serait fortement intéressé pour pouvoir défiscaliser les biens immatériels, en l'occurrence les IRU (droits d'usages inaliénables). L'achat de bande passante via IRU sur le lien intercontinental pourrait être défiscalisé et donc sorti du compte d'exploitation des opérateurs, ce qui serait une incitation fiscale forte pour acheter de la capacité sur le câble existant

Au niveau infra régional, aucune infrastructure alternative n'existe sur la Martinique, ce qui fait que les projets d'Outremer Telecom dans le domaine du dégroupage option 1 sont bloqués pour le moment. L'opérateur serait donc particulièrement intéressé pour disposer, comme à la Réunion, d'une infrastructure neutre qui interconnecterait les URAD de France Télécom et les POP des opérateurs.

XTS Networks est spécialisé dans la téléphonie et ne propose pas d'offre Internet actuellement mais cette position est susceptible d'évoluer dans l'avenir selon l'opérateur.

Aucun déploiement n'a été effectué à ce jour par XTS dans la boucle locale radio car l'ensemble des demandes de subvention sont bloquées et l'opérateur n'a pas les moyens financiers pour développer de tels services.

Câble & Wireless vient d'ouvrir une agence sur la Martinique pour proposer ses services aux opérateurs, ainsi qu'aux sociétés qui sont situées sur plusieurs sites de par le monde et qui ont des besoins d'interconnexion.

C&W ne se positionne pas actuellement sur l'ADSL en Martinique, car ne souhaitant pas revendre les services de France Télécom.

L'opérateur dispose de capacité sur AMERICAS II, ainsi que sur ECFS (C&W assure la gestion du câble ECFS par sa présence sur les 17 territoires couverts par le câble dans les Caraïbes).

C&W est particulièrement intéressé pour disposer d'infrastructures neutres sur l'île, mises en place par les pouvoirs publics ou un délégataire, raccordant les principales zones d'activités, les répartiteurs de France Télécom et les POP des opérateurs.

A ces conditions l'opérateur pourrait alors proposer une gamme plus large de services, en particulier de type ADSL.

Mediaserv, dont le siège est en Guadeloupe, a été repris il y a 2 ans par le groupe Lorret, actionnaire par ailleurs de Bouygues Telecom.

Mediaserv a fait une demande de licence L33.1, qui a été acceptée par l'ART et se trouve à la signature du Ministre.

Mediaserv est un fournisseur d'accès à Internet. Actuellement, le FAI compte 10 000 abonnés RTC, se répartissant à 15 % en Martinique, 10 % en Guyane et le reste en Guadeloupe.

Concernant le déploiement de l'ADSL en option 1, la décision n'est pas encore prise, mais toutes les études technico-économiques ont été faites. Dans ce cadre, le fait de disposer d'une infrastructure neutre connectant les répartiteurs de FT, et disponible à un coût attractif, présente un intérêt majeur pour Mediaserv.

Mediaserv envisage le déploiement d'un réseau WIFI 2,4 GHz sur Fort de France et le Lamentin : l'opérateur a fait une demande de licence expérimentale à l'ART dans ce sens.

En outre, Mediaserv va faire partie du consortium mis en place pour la pose d'un câble sous-marin entre Porto-Rico – St Martin – Basse Terre – Lamentin.

CGIT a été créée en 1996 et a été au départ le premier FAI de la Martinique.

CGIT vise une clientèle professionnelle haut de gamme, pour laquelle la qualité de service est prioritaire devant les tarifs.

L'opérateur ne propose pas aujourd'hui d'offre ADSL, jugeant qu'avec les tarifs de gros actuels de France Télécom dans les DOM, cette activité serait déficitaire en tenant compte de la taille du marché.

CGIT ne souhaite pas être un client direct d'une infrastructure neutre à haut débit qui pourrait être mise en place. En revanche, la mise en place de cette infrastructure est jugée intéressante, car elle pourrait permettre l'ouverture de nouvelles plaques ADSL, et générer de nouvelles offres plus compétitives de collecte IP, sur lesquelles pourrait s'appuyer CGIT pour proposer des services ADSL et des applications connexes.

Au niveau des **liaisons intercontinentales** entre la Martinique et la métropole, les éléments recueillis montrent que le problème de continuité territoriale n'apparaît pas de façon sensible. Du fait de la concurrence qui s'exprime entre les opérateurs sur ce segment les coûts annuels se rapprochent sensiblement des coûts interrégionaux métropolitains.

Le tarif annuel d'une liaison 2 Mbps entre la Martinique et la métropole est le suivant :

- 420 000 euros/an par France Télécoms
- 130 000 euros/an par Câble & Wireless
- 78 000 euros/an par Téléglobe (non compris de le coût du raccordement depuis le point d'amerrissage du câble jusqu'au site de l'opérateur client)
- 72 000 euros/an le prix d'une liaison transfix entre Montpellier et Paris

On constate que l'écart tarifaire varie du simple au quintuple selon l'opérateur choisi.

L'écart entre le coût le plus faible et la liaison interurbaine en métropole s'établit aux alentours de 8%.

S'il convient d'œuvrer afin que les prix intercontinentaux évoluent à la baisse, on remarquera cependant que la différence est beaucoup moins importante que celle que paient aujourd'hui les internautes utilisateurs de l'ADSL en Martinique et en métropole : coût de l'abonnement plus cher de 50% à 80% en Martinique selon le service proposé.

Il semble donc prioritaire d'agir sur la baisse des prix à l'Internet rapide et à haut débit au niveau infra régional ce qui suppose de créer les conditions du développement de la concurrence dans l'île.

2. Préconisations

2.1. Action en faveur d'un Schéma Directeur Régional de Télécommunications

La situation du haut débit sur le territoire de la Martinique est marquée par l'absence de véritable concurrence sur les zones desservies en ADSL par France Télécom, aucun opérateur alternatif n'ayant déployé d'infrastructures ou d'équipements lui permettant la fourniture d'une offre contrôlée de bout en bout.

En matière de **boucle locale radio** par exemple, aucun opérateur n'est présent et la situation de XTS Network ne laisse pas présager de déploiement à court terme.

Dans le même temps, **la couverture ADSL de l'île n'est pas complète**, inférieure à la moyenne nationale, 24 communes sur 34 au total n'étant toujours pas desservies par cette technologie, du fait d'une rentabilité jugée insuffisante sur les zones non couvertes mais aussi des contraintes financières de l'opérateur historique. Cette situation de faiblesse par rapport à la moyenne nationale (63% de population couverte contre 74%) va aller en s'aggravant du fait de la nouvelle politique de déploiement annoncée par FT en juillet 2003 qui vise à couvrir 90% de la population d'ici à fin 2005. **La fracture numérique du territoire devrait donc s'accroître à moyen terme.**

Pourtant, la demande en services haut débit émanant des entreprises, du secteur public et des ménages est potentiellement forte.

L'accès au haut débit à des coûts maîtrisés est désormais un élément essentiel de développement.

- C'est en effet un facteur d'attractivité et de compétitivité du territoire, en particulier vis-à-vis des entreprises et des ménages qui pourront accéder à des services de télécommunications de qualité à des coûts abordables.
- C'est aussi un outil de développement coopératif favorisant, par les échanges qu'il autorise, les synergies inter-entreprises et entre les entreprises et le secteur public.

La mise en place d'une infrastructure de télécommunications à haut débit "neutre", c'est à dire ouverte à l'ensemble des opérateurs dans des conditions transparentes et non discriminatoires, apparaît comme un levier majeur susceptible d'une part de favoriser le développement de la concurrence, et d'autre part de contribuer à la résorption des "zones d'ombre" en matière de haut débit.

Cette action passe par la mise en oeuvre d'un **schéma directeur régional de télécommunications**.

Plusieurs facteurs objectifs poussent à cette action structurante.

2.1.1. Assurer la pérennité des projets des acteurs publics

La quasi totalité des 258 écoles, 40 collèges et 23 lycées sont aujourd'hui équipées de matériels informatiques et de salles multimédia. Certains lycées, tel que celui de la Trinité, ont été obligés de prendre jusqu'à 12 abonnements Internet pour satisfaire les demandes des élèves et du corps enseignants. Cette situation aberrante est aussi coûteuse en moyen financier et risque de devenir ingérable à moyen terme pour les établissements d'enseignement

Les 6 hôpitaux déployés sur la Trinité, Saint Esprit, Trois Ilets, saint Joseph, Marin et Lorrain ont des besoins intenses de communication : mise en réseau des maternités, échanges de données et d'images radiologiques, télé-staffs, gestion des urgences, etc. nécessitent à minima des accès haut débit permanent afin de maîtriser les coûts qui risquent d'exploser et de remettre en cause ces actions innovantes essentielles au devenir d'une santé de qualité et de proximité.

Les EPN – espaces publics numériques – créés sont actuellement au nombre de onze, mis en place par les communes, la Drac, le Conseil général, la CDC... Le programme "Cyberbase Martinique" lancé en 2002 vise à créer une dizaine de nouveaux EPN au cours des douze à quinze prochains mois ce qui va accentuer les demandes de consommations ces sites qui ne pourront offrir les services prévus qu'à la condition de bénéficier eux-aussi d'accès haut débit permanent à coût abordable.

Les 31 OTSI sont en voie d'informatisation, de création de sites Web et de formation de leur personnel. De son côté la fédération des OTSI projette de créer un portail permettant de mutualiser l'accès aux informations. La qualité de ses services de tourisme repose notamment sur la fourniture d'information en temps réel via des webcams par exemple ce qui nécessite l'accès à des capacités de réseaux conséquentes.

Au niveau de la formation professionnelle et continue, il apparaît de plus en plus que les sessions doivent s'effectuer à proximité immédiate des entreprises sinon dans les entreprises mêmes, ce qui oblige à connecter les professionnels de services à haut débit afin de bénéficier des formations multimédia dispensées.

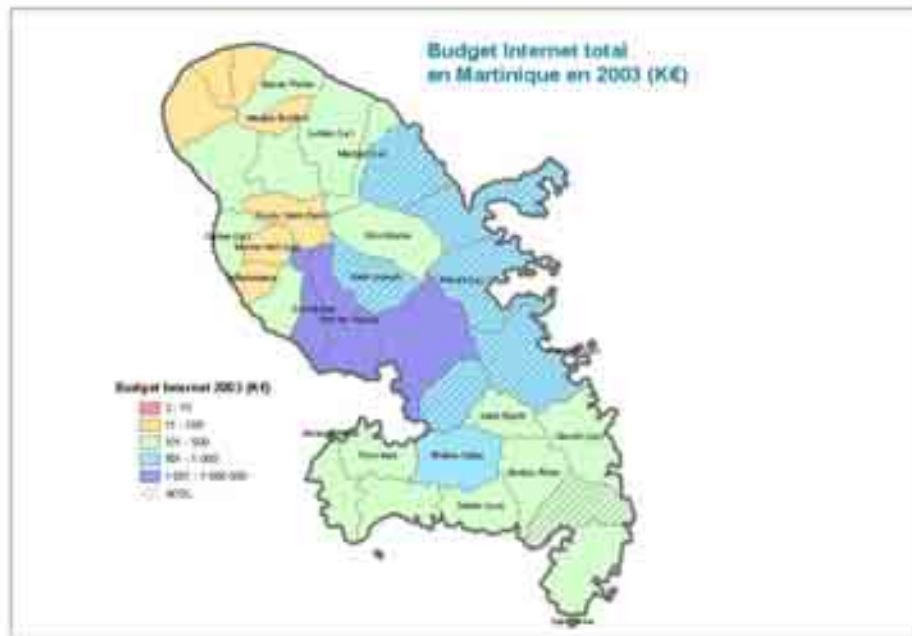
Le CRI de l'Université a réalisé également, pour le compte de l'AGEFMA et du CARIF, la base de données recensant l'ensemble de l'offre de formations, en l'enrichissant de contenus vidéo et audio.

Les collectivités locales ne sont pas en reste. Ainsi le Conseil Général qui vient de terminer la numérisation du cadastre, souhaite mettre ces informations à la disposition des communes ce qui nécessite l'accès au haut débit afin de faciliter le transfert de données. Les communautés de communes sont dans une démarche similaire vis à vis de leur communes afin de créer des intranets et des services à valeur ajoutée à destination des élus et des administrations.

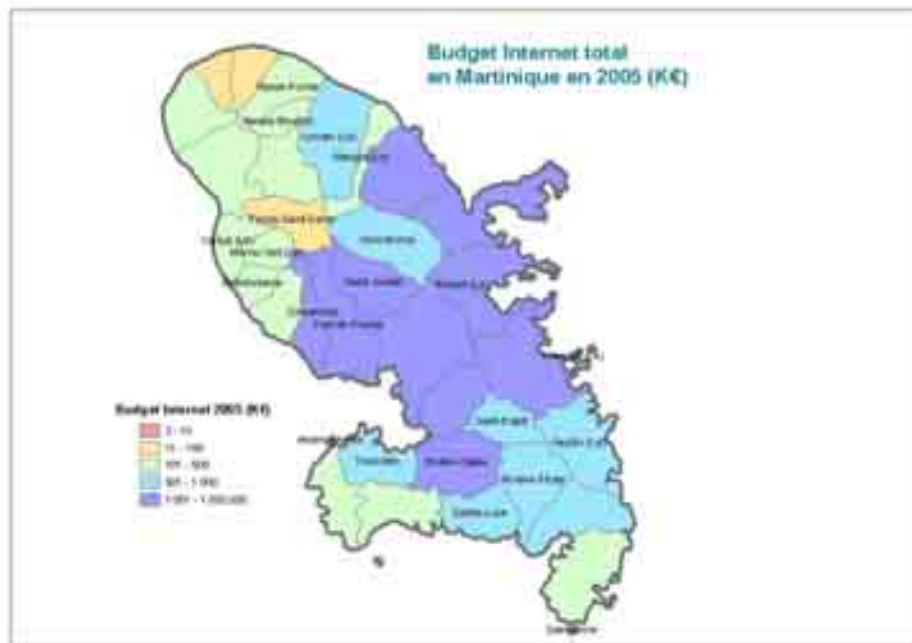
2.1.2. Répondre aux besoins de consommation des ménages, entreprises et administrations



Les intensités télécoms calculées pour chacune des trois populations en 2003 apportent des éléments très intéressants sur les consommations actuelles et les perspectives de croissance. Ce sont les ménages qui assurent les plus grandes capacités de consommations, devant les entreprises, alors que les consommations des services publics sont beaucoup plus faibles. De fait les budgets associés sont à l'image des consommations.



On notera que les zones dans lesquelles les budgets sont les plus élevées sont actuellement couvertes par l'offre ADSL de France Télécom, à l'exception de la commune de Rivière Salée.



Cette concordance est particulièrement importante pour l'étude des perspectives d'intensité télécoms en 2005 qui nous propose une image des zones de couverture à minima du haut débit en Martinique du fait du marché potentiel.

On remarque à l'analyse de cette carte que ce sont 8 communes supplémentaires qui devraient être concernées par le déploiement du haut débit dans une perspective de réponse au marché.

Dans cette hypothèse ce sont 73 000 habitants supplémentaire qui seraient couverts en partie par le haut débit soit 19% de plus de la population. La couverture totale de population accédant au haut débit serait alors de 82%, uniquement par le fait du marché.

Cela représente un taux de connexion potentiel supérieur à l'ADSL de 21% des ménages, ce qui vient corroborer l'enquête auprès des ménages qui prévoit à 40% en 2005 le nombre de foyers abonnés à l'ADSL.

Compte tenu du positionnement actuel de France Télécom qui ne prévoit pas à court terme de déploiement supplémentaire de l'ADSL il apparaît donc que c'est à la puissance publique d'anticiper les attentes du marché et de mener une action volontariste pour répondre aux perspectives de croissance du marché du haut débit.

2.1.3. Proposer une alternative d'accès aux opérateurs de télécommunications présents en Martinique

On a constaté que les opérateurs tels que Outremer Télécoms et Câble & Wireless et les fournisseurs d'accès Internet tels que Mediaserv et CGIT étaient vivement intéressés par la mise à disposition d'un réseau régional de télécommunications – en infrastructure neutre ou en capacité - de la part d'un gestionnaire d'infrastructure.

Par ailleurs la CCNM a engagé une étude visant à couvrir son territoire. La CACEM et la CCES devraient oeuvrer dans ce sens à court terme sous la pression de la population et dans une démarche d'aménagement du territoire.

Le schéma de réseau proposé par la CCNM est réfléchi prioritairement dans une approche intercommunale. Il en sera de même pour ce qui concerne les deux autres intercommunalités. Sans nul doute ces réseaux risquent de se retrouver en recouvrement sur certaines parties du territoire martiniquais, ce qui va nuire à l'équilibre d'ensemble et générer des surcoûts préjudiciables à la cohérence d'ensemble.

Il sera par ailleurs d'autant plus difficile d'apprécier l'appétence des opérateurs au regard de plusieurs projets portés et commercialisés éventuellement par différents gestionnaires. Cela risque de jouer l'effet inverse recherché vis à vis du déploiement des services d'accès haut débit et bloquer in fine les actions entreprises.

Enfin les gestionnaires d'infrastructures tels que EDF ou la DDE (dont le patrimoine routier national vient d'être transféré à la Région depuis le 1^{er} janvier 2003) possèdent un patrimoine qui mérite d'être exploité dans le cadre du déploiement d'une infrastructure régionale.

EDF possède des lignes haute tension non opticalisées mais dont certains tronçons devraient pouvoir recevoir de la fibre optique (à valider sous réserve d'études plus fines) :

- Trinité – Marigot
- Trinité – Le François
- Le François – Le Marin
- Lamentin – Petit-Bourg
- Lamentin – Le François (réalisation en aérien en 2004)
- Poste de Châteaubœuf – Lamentin (mise en souterrain)
- Dillon – Schoelcher – Belle fontaine – Saint Pierre

En ce qui concerne les réseaux moyenne et basse tension, aucune étude ne permet pour l'instant de valider la pose de fibre. Il est nécessaire de vérifier avec EDF et les syndicats d'électricité la faisabilité technique. On notera cependant que le câblo-opérateur Martinique TV Câble utilise certains poteaux basse tension pour faire passer son câble.

La DDE n'a pas posé de fibre optique à ce jour sur le réseau routier mais prévoit quant à elle des travaux de génie civil :

Sur la liaison du TSCP : Dillon – aéroport et Place Mahault (DCE réalisé)

- Sur la RN1 : passage 2x2 voies entre Place Mahault et le Robert en 2005
- Sur la RN5 : mise à niveau 2x2 voies jusqu'à Rivière Salée en 2005

Ces quelques éléments permettent de constater qu'une dorsale régional venant connecter les principaux sites de l'île pourrait à moindre coût connecter une grande partie de la Martinique :

- Dorsale Marigot – Le Marin sur la côte atlantique
- Saint Pierre – Rivière salée sur la côte Caraïbe
- Lien Est Ouest via la liaison entre le François et la Trinité

Il est ensuite plus aisé depuis ces différents sites de venir mailler plus finement le territoire.

Bien entendu nous restons ici au stade des hypothèses sachant que le futur schéma régional aura pour objectif de valider ces premiers éléments de réflexion.

2.1.4. Développer une démarche opérationnelle régionale en faveur du déploiement du haut débit

La recension et l'identifications des projets, l'étude géomarketing et le dimensionnement des besoins ont été réalisés dans le cadre de cette mission.

La démarche du schéma directeur régional devra prendre en compte les points suivants :

- Etude des technologies disponibles et du positionnement des opérateurs de télécommunications et des fournisseurs de services Internet au regard de l'analyse de la demande.
Il s'agit ici de développer une démarche itérative tout au long de l'étude avec l'ensemble des opérateurs présents en Martinique et d'autres opérant en métropole mais pouvant être intéressés par l'action régionale au regard de leur offre technologique
- Elaboration de scénarios d'intervention pertinents et analyse économique technique et financière.
Ils tiennent compte à la fois des besoins des différentes populations, des technologies disponibles y compris les infrastructures des gestionnaires tels que EDF ou la DDE.
- Analyse juridique des scénarios au regard de l'évolution réglementaire et du positionnement des opérateurs : opérateurs d'opérateurs, gestionnaires d'infrastructures, ...
- Modalités techniques, économique et juridique d'intervention pour un déploiement efficace.
- Définition d'un plan d'affaires faisant apparaître les coûts d'investissement et de fonctionnement associés à la mise en œuvre du réseau régional
- L'organisation d'un tel projet repose sur la mise en place d'un comité de pilotage dans lequel les intercommunalités doivent trouver leur place afin de faire jouer la cohérence entre le projet régional et les projets intercommunaux.

Une telle démarche devrait prendre de l'ordre de 4 à 5 mois afin que la collectivité régionale puisse ensuite engager une procédure de Délégation de Service Public pour une mise en œuvre opérationnelle du réseau dès la fin de l'année 2004.

2.2. Actions en faveur du développement économique

Plusieurs pistes d'actions envisagées en 2000 dans le domaine des TIC et du développement économique restent d'actualité.

2.2.1. La diffusion des TIC dans les entreprises

Il nous semble nécessaire de poursuivre le **soutien à la diffusion des TIC dans les entreprises martiniquaises**.

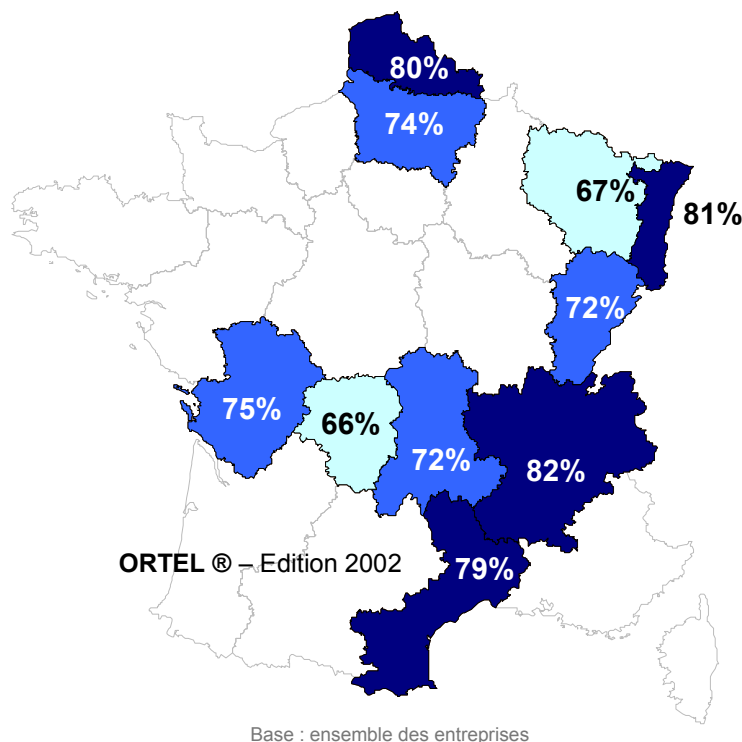
L'impact de ces technologies dans les entreprises, y compris dans les PME de "l'économie traditionnelle" est en effet important. L'accroissement de la capacité de prospection commerciale des PME via le commerce électronique, l'augmentation de la compétitivité et de la rentabilité des entreprises par les échanges techniques ou commerciaux de type B to B, sont quelques-unes des possibilités qu'offrent les TIC pour valoriser le tissu économique existant sur un territoire donné.

L'enquête ORTEL menée par l'IDATE en 2001 et 2002 sur 10 régions françaises a mis en exergue une forte augmentation de la pénétration des TIC sur la période.

C'est ainsi par exemple que **77 % des PME interrogées disposaient d'un accès à Internet fin 2002**, avec des taux d'équipement proche de 80 % en Alsace ou Rhône-Alpes par exemple, mais inférieur à 70 % en Lorraine et sur le Limousin. **Ce taux s'élevait à 53 % dans l'enquête réalisée en 2000 par l'IDATE sur la Martinique.**

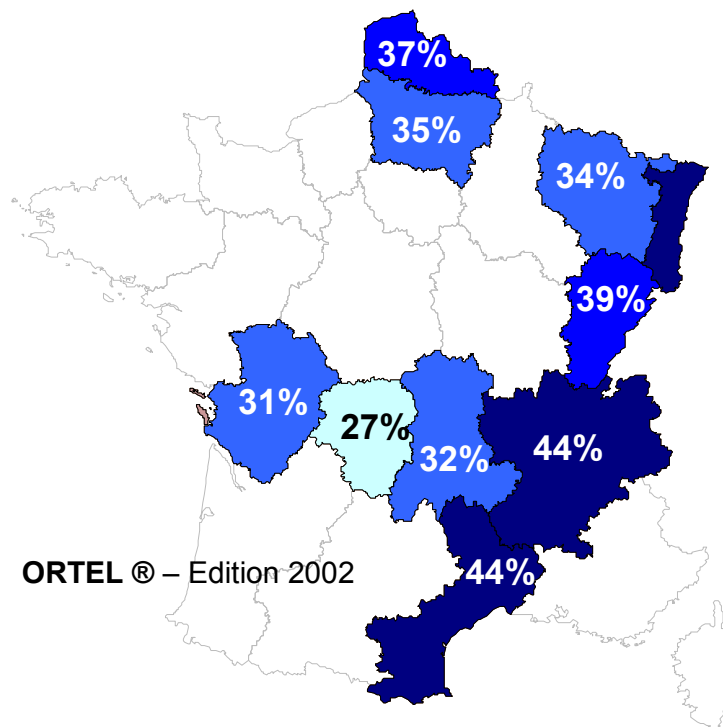
On note cependant un retard de la moyenne des régions françaises en comparaison avec les pays les plus avancés : la région la plus en pointe, l'Île de France, compte 86 % d'entreprises connectées, contre plus de 95% en Allemagne et en Suède à fin 2002 (Sources DTI international).

Taux de connexion à Internet des entreprises – ORTEL 2002



Un autre bon indicateur du dynamisme de l'offre sur Internet est la proportion d'entreprises disposant d'un site Web : ce taux croît très rapidement en France ces derniers mois, même s'il reste relativement bas en comparaison avec d'autres grands pays. En moyenne 38 % des entreprises interrogées dans le cadre d'ORTEL disposaient fin 2002 d'un site Web.

Pénétration des sites Web dans les entreprises – Ortel 2002



Il est enfin à noter que dans les enquêtes réalisées au niveau national auprès des PME, **environ 1 entreprise sur 5 estime avoir besoin de conseils sur l'utilité d'Internet et les modalités de mise en place au sein de l'entreprise.**

Les principales difficultés rencontrées par les PME sont en effet des problèmes de compétence internes et techniques.

Il y a là une opportunité de favoriser une offre de services de conseil adaptée à la demande des PME avec un soutien financier ciblé (FRAC, etc.)

Dans ce cadre, la démarche de la CCIM, qui est en train de créer une structure de sensibilisation orientée vers les TPE et PME « **le Cyberespace** », nous semble à encourager. Deux personnes travaillent actuellement au projet et elles seront renforcées en 2004 avec la réhabilitation de l'ancienne aérogare. Ce sont 420m² qui vont être aménagés dont 100 m² de salle de conférence et 320 m² de bureaux. Dans cet espace 75 m² seront consacrés pour la création d'une salle Cyber (50m²) et Agora Tech (25m²).

L'Agora Tech se développe dans le cadre d'une association avec le réseau CEFA de l'AFCCI qui a déjà créé une vingtaine d'Agora Tech en métropole. Ce sera une vitrine et un espace de démonstration de contenus.

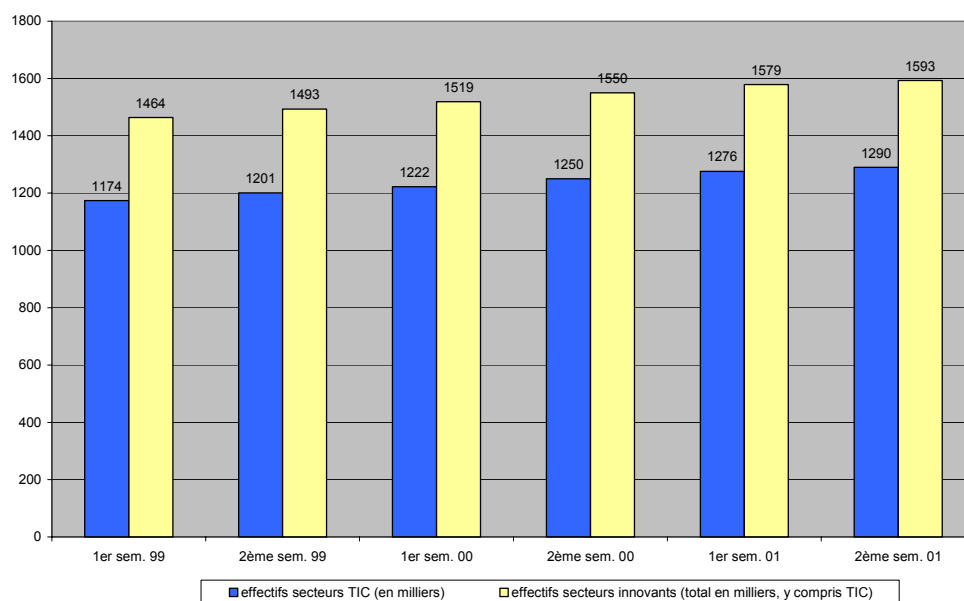
Le Cyber espace sera plus classique avec des sessions de formation aux applications de l'internet dans l'entreprise, des ateliers thématiques adaptés à la demande et aux professionnels.

2.2.2. Soutenir le développement d'une filière TIC en Martinique

Malgré une conjoncture particulièrement difficile ces derniers mois, les technologies de l'information et de la communication restent encore aujourd'hui une des principales sources de croissance dans le monde et représentent à ce titre un enjeu économique majeur en termes de développement d'activités et de créations d'emplois.

Le tableau de bord de l'innovation, réalisé par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, a par ailleurs mis en évidence dans son édition d'avril 2002 que les effectifs salariés dans l'ensemble des secteurs technologiquement innovants ont continué d'augmenter en 2001, même si c'est à un rythme moins rapide (2,8 %) que durant l'année 2000 (+ 3,8 %). En particulier, les activités de contenu utilisant les TIC (cinéma, télévision, radio, vidéo) connaissent une progression annuelle importante de leurs effectifs (+ 4,7 % entre 2000 et 2001), de même que les services informatiques (+ 5,2 %).

Effectif des salariés dans les secteurs technologiquement innovants (Source MINEFI – 1^{er} semestre 2002)



2.2.2.1. Accompagner les porteurs de projets TIC

Aucune véritable structure d'accompagnement des porteurs de projets TIC n'a été mise en place à ce jour sur la Martinique, alors qu'il s'agit d'un levier majeur pour favoriser la création d'entreprises pérennes.

Cependant plusieurs projets existent, parmi lesquels :

- Le projet de création par la CCNM d'un réseau de pépinières ayant chacune une thématique spécifique et d'un Data Center au Robert.

La CCNM a réalisé ces deux dernières années plusieurs études pour la mise en place d'une pépinière d'entreprises. 50 MF étaient fléchés dans le DOCUP pour ce projet, qui est ficelé sur le plan technique mais qui au final n'a pas été lancé par l'échelon politique.

Les crédits disponibles vont être redéployés sur 3 dossiers portant sur la mise en place d'ateliers relais (2 dossiers au Robert et 1 dossier aux Trois Ilets).

- La Technopole de Schoelcher : le pôle de formation de la CCIM se crée en synergie avec la technopole. Une pépinière est prévue et un incubateur est en réflexion car selon la CCIM il permettrait le lien étroit entre l'école et la pépinière.
- Le projet d'Incubateur et pépinière d'entreprises de l'Université :
L'activité de Recherche de l'UAG, en particulier du Département Scientifique Interfacultaire, autour des thèmes du Dataminig, Data Warehouse, de l'Interelligence Artificielle, a débouché vers plusieurs transferts de technologie vers les entreprises, en particulier dans le secteur des Assurances.
La mise en place d'un incubateur et d'une pépinière d'entreprises au sein du campus universitaire n'a pas été réalisée, mais le projet n'est pas abandonné : il est principalement porté par la Ville de Schoelcher et pourrait déboucher sur la mise en place de ces structures sur un terrain au voisinage de l'Université.
- Le projet "**pépinière jeune cadre**" du Conseil Régional :
Le **Conseil Régional** a rendu l'ensemble des neuf aides économiques aux entreprises éligible aux TIC. Ces aides ont été préférées au soutien à la mise en place des incubateurs.
Le dispositif "pépinière jeune cadre" consiste à favoriser l'embauche des primo demandeurs d'emplois en CDI. Dans ce cadre 75% du salaire des personnes embauchées est pris en charge pendant deux ans, avec un plafond à 2000 euros.
Cette mesure enclenchée en 2002 a connu un vif succès : 33 emplois ont été créés pour les PME (<250 salariés).

2.2.2.2. Financer les projets TIC

La **DRIRE**, comme l'**association d'entreprises Open IT**, soulignent le manque de fonds propres et de trésorerie des entreprises locales, qui les conduit à ajourner la réalisation de leurs projets même lorsque ces derniers pourraient bénéficier d'aides publiques, ces aides arrivant à posteriori une fois les dépenses effectuées ce qui est problématique pour les petites structures.

Il paraît indispensable de mettre en place un véritable fonds de capital d'amorçage et de capital risque, sur le modèle des fonds régionaux qui existent en Métropole.

A ce sujet, soulignons la proposition formulée par M. Hérault (entreprise CGIT) visant à la création d'un fonds de capital risque alimenté par un versement à hauteur de 10 % des sommes investies dans les opérations de défiscalisation.

3. Diagnostic des projets TIC identifiés dans le secteur public

3.1. L'éducation

Le Rectorat a piloté l'équipement informatique et la mise en place des accès internet dans les établissements scolaires en liaison avec les collectivités locales concernées.

Les crédits mobilisés lors du plan triennal ont été fournis par l'Etat, les collectivités et le Feder.

La quasi totalité des établissements scolaires dispose désormais d'accès à l'internet, en majorité avec des abonnements Numéris scolagora : 64 kbp avec un forfait de 760 heures.

➤ **Les 258 écoles** disposent d'une salle multimédia, équipée sur la base d'un PC par classe. Très peu d'écoles ont un accès ADSL et la plupart bénéficie de l'offre scolagora de France Télécom.

L'EPN du Gros Morne est toujours en activité et sert uniquement pour les élèves de l'école du bourg centre ainsi qu'au grand public. Les autres écoles de la commune ont quant à elles été équipées entre temps de salles multimédia.

➤ **Les 40 collèges** sont équipés en totalité de parc informatique car le conseil Général s'est engagé dès 1994 dans l'équipement des CDI, puis des salles multimédia à partir de 1999. Le renouvellement tous les 3 ans du matériel permet aux collèges d'être bien pourvus en PC.

Les collèges sont donc tous équipés et connectés à l'internet. Par ailleurs chaque établissement dispose d'un réseau local interne.

Une convention a été signée avec le Rectorat afin d'assurer la formation du personnel enseignant et un centre hot line a été créé au Rectorat pour assurer la maintenance et le suivi de l'utilisation des matériels.

En moyenne on trouve dans chaque collège :

1 ou 2 salle informatique équipée de 12 PC élèves et 1 PC enseignant

1 CDI avec 4 à 5 PC

1 salle technologique équipée de 6 à 8 PC

Le Conseil Général se préoccupe de la mise en œuvre du cartable électronique et se trouve actuellement en phase d'étude sur l'opportunité de cette action. Les initiatives prises dans d'autres départements (tels que les Landes) devraient permettre d'évaluer l'impact d'une telle initiative.

➤ **Les 23 lycées** sont dotés de CDI et de salles informatiques en réseau. Ils ont été équipés en trois ans. Les élèves ont accès au web en libre service.

Depuis deux ans le Conseil Régional a engagé une action pour équiper les lycées d'espaces langues qui sont des laboratoires de langues axés principalement autour de PC en réseau utilisant une interface vocale : 7 établissements en sont équipés en 2003.

Enfin la mise en réseau complète des établissements est engagée sur 3 établissements expérimentaux : Montgérald, Trinité et Chateaubouf. Ils préparent la mise en place prochaine de nouvelles applications dans le transfert des savoirs (cartable électronique, ...)

Les lycées sont connectés soit en ADSL soit par RTC.

Les investissements en 2001 et 2002 se montent à 2,1 millions d'euros.

➤ **Les projets**

Désormais le Rectorat veut mettre en place le « service internet/intranet des établissements scolaires et d'écoles » SIIIE : il s'agit de mettre en place un réseau local dans chaque établissement avec une sortie unique et mutualisée pour les usages administratifs et pédagogiques. Ainsi actuellement règne

le plus grand désordre dans la gestion des accès internet : par exemple au lycée de la Trinité on ne compte pas moins de 12 abonnements Wanadoo ...

Le Conseil Régional est d'accord sur le principe et a déjà mis en réseau 3 lycées.

Le Rectorat a présenté au Conseil Général un projet pour généraliser le SIIEE aux 43 collèges avec un financement fléché en partie sur les fonds Feder. Il n'y a pas de retour de la collectivité aujourd'hui mais celle-ci a voté la mise en place du cartable électronique.

Autre projet : le réseau Térésa qui est porté par l'Université et doit permettre la mise en réseau des collèges et des lycées sur la plaque régionale Renater. D'ores et déjà 7 établissements sont connectés au Rectorat via le réseau régional : les collèges de Morne rouge, Lorrain, Rivière Pilote, Fort de France centre ville, LEGT Trinité, Marin, lycée professionnel Chateaubouf. 8 autres établissements devraient être raccordés cette année.

Actuellement ces raccordements se font par Numéris et France Télécom a fait une proposition pour connecter sur le service Turbo DSL là où c'est possible.

Le raccordement de l'ensemble des 66 collèges et lycées nécessitera du haut débit sur toute l'île et une sortie sur Renater conséquente, et dans tous les cas supérieure à 10 Mb.

Concernant le projet « Espace caraïbes » sur lequel travaillait le CRDP en 2000, le site portail a été mis en place et son actualisation nécessite le recrutement d'une personne dont le poste est vacant mais qui devrait être pourvu à la rentrée prochaine.

Le site a été traduit en anglais et en espagnol mais malheureusement n'a pas généré pour l'heure d'échange de documentation pédagogique.

Pour le Rectorat il est indispensable que les collectivités prennent en charge désormais la problématique du haut débit en mettant en œuvre des infrastructures alternatives sur l'ensemble de l'île.

3.2. L'enseignement supérieur

L'Université Antilles Guyane (UAG) compte environ 5500 étudiants en Martinique, 5000 en Guadeloupe et 1000 étudiants en Guyane.

Depuis le précédent état des lieux en 2000, plusieurs projets portés par l'UAG ont été mis en œuvre.

➤ Filières d'enseignement axées sur les TIC

Deux licences professionnelles ont été lancées :

- Une licence professionnelle en ingénierie de l'informatique répartie, ouverte à la rentrée 2001 avec des promotions de 30 étudiants, qui ont à chaque fois tous trouvé un emploi quand ils ne prolongeaient pas leurs études. Cette licence est très axée sur les besoins du monde professionnel. A titre d'exemple, les étudiants de cette année ont notamment pour projet la réalisation du site Web de la Mairie de Schoelcher.
- Une licence professionnelle de communication, qui englobe la maîtrise des outils TIC.

A été créée également une plate-forme d'enseignement autour des SIG, pour permettre aux étudiants des filières généralistes, comme du DEUG géographie, de se familiariser avec ces outils qui peuvent être source de débouchés professionnels.

➤ Transfert de technologie – Incubateur et pépinière d'entreprises

L'activité de Recherche de l'UAG, en particulier du Département Scientifique Interfacultaire, autour des thèmes du Dataminig, Data Warehouse, de l'Interelligence Artificielle, a débouché vers plusieurs transferts de technologie vers les entreprises, en particulier dans le secteur des Assurances.

Le CRI a réalisé également, pour le compte de l'AGEFMA et du CARIF, la base de données recensant l'ensemble de l'offre de formations, en l'enrichissant de contenus vidéo et audio.

La mise en place d'un incubateur et d'une pépinière d'entreprises au sein du campus universitaire n'a pas été réalisée, mais le projet n'est pas abandonné : il est principalement porté par la Ville de Schoelcher et pourrait déboucher sur la mise en place de ces structures sur un terrain au voisinage de l'Université.

➤ **Enseignement à distance**

L'UAG dédouble sur la Martinique, à partir de la rentrée prochaine, la première année de médecine qui avait lieu jusqu'à présent uniquement en Guadeloupe, en dispensant les enseignements via visioconférence sous IP.

Un amphi vient d'être ouvert en Martinique pour accueillir 150 étudiants qui vont suivre cette formation simultanément avec les 150 étudiants présents en Guadeloupe, les enseignants partageant quant à eux leurs heures de formation à part égale entre les 2 îles.

Techniquement, deux liens Transfix 2 Mb France Télécom ont été souscrits pour 1 an entre La Guadeloupe et le CRI d'une part et entre le CRI et le CHU de la Meynard d'autre part. Le coût de ces liaisons, pris en charge par la Région, s'élève à 40 K€ pour le lien Guadeloupe - Schoelcher et à 15 K€ pour le lien Schoelcher – CHU.

➤ **Réseau régional Enseignement Supérieur – Recherche**

La connexion des collèges et lycées sur le réseau régional est envisagée à l'horizon fin 2004. France Télécom a fait une proposition pour connecter les établissements situés en zone ADSL via la technologie Turbo DSL.

➤ **Sortie RENATER vers la Métropole**

La plaque régionale Martinique dispose désormais d'un lien 2 Mb vers la Métropole, fourni par France Télécom (contre 512 Kb disponible en 2000).

Ce débit est très insuffisant pour les usages actuels, et il est très inférieur aux capacités qui ont été mis en place en Métropole. Par ailleurs, au delà des débits, RENATER n'offre pas pour les liaisons vers les DOM une qualité de service paramétrable en fonction des applications : le protocole MPLS n'est pas disponible, la priorisation des flux, la réservation de bande passante pour des applications de type visioconférence ne sont pas possibles, le réseau fonctionnant en best effort.

Pour soulager le lien Renater, le CRI a mis en place en parallèle un accès à Internet Wanadoo Pro ADSL (1 Mb / 256 Kb), qui revient à moins de 1000 euros par an, et qui permet d'acheminer le trafic se limitant à la simple consultation de sites Web : seul le trafic spécifique aux activités d'enseignement et de recherche transite par le lien RENATER.

3.3. La formation continue et professionnelle

➤ **L'AFPA** est constitué autour de 5 sites spécialisés :

- Hôtellerie et tourisme
- Vente et médiation
- BTP et mécanique
- Tertiaire et services informatiques
- Electronique

Cependant ces 5 centres ne sont pas cloisonnés et peuvent recevoir des parcours de formation différenciés.

Leur connexion s'effectue par LS à l'exception du centre de Schoelcher qui est connecté en ADSL.

L'AFPA développe depuis deux ans des formations bac+2 de créateurs de sites web (niveau 3).

60 personnes ont été formées et 10 sont en formation à ce jour.

Sur ces 60 personnes diplômées, 50 d'entre elles ont effectivement trouvé un emploi soit en intégrant des sociétés de services TIC et informatique, soit en créant leur propre société.

75% de ces 50 personnes ont trouvé un emploi en Martinique, ce qui montre le fort impact de cette formation sur le développement économique endogène de l'île.

L'AFPA stoppe la formation cette année et démarre un nouveau cursus en 2004 orienté sur la formation de technicien en réseau informatique et télécom (niveau 3).

Cette formation repose sur l'identification des besoins des entreprises ainsi que sur la validation de jurys d'examen.

Actuellement l'AFPA est confronté au problème de la prise en charge des créateurs d'entreprise car il n'y a pas d'incubateur ou de soutien aux porteurs de projets

Les prestations d'évaluation des compétences et la validation des acquis par le grand public reste une formation qui se développe le plus.

Enfin reste la question de l'évaluation des formateurs qui doivent se déplacer 3 jours en métropole pour 3 heures d'évaluation. L'AFPA emploie 70 formateurs qui sont évalués pour la mise en place de nouvelles formations (à raison de 4 à 6 nouvelles formations /an)

➤ **L'AGEFMA** mis en place par le Conseil Régional et l'Etat a poursuivi les projets TIC engagés avec notamment la création d'une base de données (BDD) qui contient l'ensemble de l'offre de formation de la DRTFPE, des Assedic, de l'Opc, etc.

Cette BDD est gérée par le CARIF qui a mis en place un site web (www.carif.mq). Le taux d'utilisation est de 2000 visiteurs par mois et devient l'un des sites les plus visités de la Martinique.

En 2002, le CARIF a inauguré la première BDD sur l'offre de formation multimédia et la consultation permet de disposer des fiches de formation, de vidéo streaming illustrant le cadre et les modalités des formations. C'est le seul à disposer de ces techniques en France.

Un nouveau métier se crée : l'informateur relais qui parcourt le territoire avec un portable afin de montrer l'offre de formation et son usage à partir du portail.

En projet un serveur vocal est en cours de création sur l'offre de formation afin de permettre l'accès à toutes les populations et en particulier celles qui n'ont pas de PC.

Le Conseil Régional a par ailleurs signé une convention avec l'ANPE pour l'utilisation de la BDD du CARIF à partir de ses huit agences.

D'ici deux mois le site du CARIF devrait permettre une interactivité pour favoriser les inscriptions, les prises de rendez-vous, etc.

La formation vers les personnes handicapées se réalise via des BTS de gestion, des bac Pro, des licences professionnelles, avec des partenariats avec l'Université, le CNAM, ...

Les opérateurs tels que Bouygues, Outremer Télécom ont fait savoir qu'ils souhaitaient recruter des niveaux Bac+2.

Alors qu'en 2001 on trouvait en Martinique 4000 jeunes diplômés Bac+2, actuellement il n'y en a plus. Ces diplômés ont été recrutés grâce aux emplois jeunes dont les contrats sont prolongés pendant trois ans sur les DOM. Le financement se fait à 80% par l'Etat et 20% le Conseil Régional.

Le Conseil Régional emploie 25% de ses ressources budgétaires dans la formation continue et professionnelle.

3.4. La santé

Au niveau de l'ARH – Agence Régionale de l'Hospitalisation- il reste actuellement à pourvoir le poste TIC et télé-médecine afin d'aider et soutenir les établissements qui s'engagent dans ces projets. L'ARH a organisé une mission en France Comté afin de constater sur place les actions qui ont été entreprises en matière de télé-médecine.

L'ARH souhaite qu'une action soit menée sur la mise en place d'un dossier médical partagé minimum, afin de faciliter les relations entre le corps médical et les patients et rendre plus efficace l'acte médical partagé.

Les projets du CHU sont suivis avec attention et notamment le projet Newton Urgence que le ministère de la Santé et l'ARH ont co-financé.

Le dossier de la périnatalité est lui aussi suivi afin de favoriser la mise en place de systèmes de visioconférence permettant la réunion de télé-staffs entre les établissements de soins. Un pédiatre et une sage femme sont dédiés à plein temps à ce projet afin de garantir sa réussite et sa bonne application sur le terrain. Les 5 maternités de Martinique représentent quelques 5500 naissances par an ce qui justifie d'autant la mise en place de perin@t.

Bien que ce ne soit pas directement de son ressort, l'ARH suit avec attention le dossier du dédoublement du téléenseignement de la première année de médecine entre la Guadeloupe et la Martinique. C'est un projet quasiment finalisé.

Le CHU de Fort-de-France reste toujours un acteur très actif dans le développement des projets de télémédecine. En 2000 ce sont six actions qui étaient opérationnelles ou en projet et le diagnostic en 2003 reste très positif.

Cependant le montage des projets pressentis s'est avéré difficile du fait notamment :

- Du peu de soutien rencontré par le CHU en provenance de l'ARH, soutien qui devient beaucoup plus actif depuis quelques mois. Or le montage des dossiers requiert un gros investissement en temps de personne et une aide serait jugée très positive.
- De la dispersion des actions et initiatives prises par les acteurs publics en règle générale, ce qui fait qu'il n'y a pas d'économie d'échelle ni de moyens alors que cela faciliterait le montage et la réussite des dossiers.
- Du peu de sensibilité pour les applications et projets de télémédecine au niveau de la Martinique par les acteurs régionaux qui ne voient pas l'intérêt de ces projets pour l'aménagement du territoire, la réponse au citoyen et le développement économique. La télémédecine ne semble pas intégrée par les élus comme une action sinon prioritaire du moins structurante pour le territoire.

➤ **Les réseaux d'anatomo-pathologie et de radiologie sont toujours opérationnels.**

En anatomo-pathologie, les applications de télédiagnostic se font depuis le laboratoire du CHU vers le reste du monde (métropole, Europe, caraïbe) et une seconde station a été installée dans le labo d'hématologie. Des BDD sont en train d'être constituées afin de qualifier le protocole de diagnostic.

Les liaisons se font par RNIS 64kbp.

En radiologie, les médecins rencontrent beaucoup de problèmes depuis 9 mois du fait de la connexion entre le CHU et l'hôpital du Marin en ADSL. Le service est de très mauvaise qualité et se trouve coupé en permanence ce qui nuit à la qualité globale du service.

5 projets apparaissent prioritaires pour le CHU :

➤ **Le projet Newton concernant les urgences**

Il s'élabore selon 2 axes : 1/ le réseau radiocom ; 2/ l'équipement informatique et télémed

1/ Le réseau de radiocom fonctionne actuellement en analogique. L'objectif était de le remplacer par un réseau numérique pour les trois corps que sont les pompiers, le SAMU et la DDST, afin de pouvoir transporter simultanément de la voix, des données et des images.

Le coût de 1,8 M€ est apparu difficile à faire prendre en compte par l'ensemble des acteurs car le Conseil Régional et Général ont refusé de co-financer l'investissement.

Cet investissement a été revu à la baisse en tenant compte d'une optimisation du réseau analogique actuel afin de lui permettre de transporter de la voix et des données. Le CHU va lancer un appel d'offre pour sa mise en place. Les financements sont estimés à 0,6M€

2/ l'équipement en informatique et télécom concerne : le remplacement de l'application de gestion des appels d'urgence ; l'acquisition d'équipements informatiques embarqués dans les SMUR pour faciliter

l'aide à la décision médicale embarquée; la mise en œuvre de stations de télé-médecine dont une est localisée à l'aéroport.

Le coût est de l'ordre d'1,2M€.

Ce projet est financé par le CHU, la DHOS, l'ARH, le FNADT, le Feder.

Ce projet é été particulièrement soutenu par le SGAR de Martinique.

➤ **L'e-santé 2001 rénové**

Ce dossier sera opérationnel en 2003. Il s'agit de la mise en place de stations de visioconférence dans 6 hôpitaux (Trinité, Saint Esprit, 3 Ilets, Saint Joseph, Marin, Lorrain), d'une station au CHU et une autre à l'hôpital du Carbet.

Les applications sont de type télé-staffs entre les équipes médicales afin de parfaire les diagnostics à partir de sources radiologiques.

Les stations sont de type Polycom (12K€) et fonctionnent sur RNIS 128kbp.

Le projet est cofinancé à 50% par la DHOS

Les coûts de fonctionnement sont estimés dans une première approche à 150 euros/mois/ Hôpital sur une base de 12 heures d'utilisation mensuelle.

➤ **Le diagnostic ante-natal (ex-périnat)**

Les stations de visioconférence sont financées dans le cadre du projet précédent e-santé.

La maternité du CHU sera équipée d'une station pour le centre de diagnostic ante-natal et les relations se feront entre le CHU et la métropole.

➤ **L'urgence Guyane-Martinique**

Ce projet sera opérationnel en 2003.

Dans le cadre d'une convention entre les CHU de Cayenne et Fort-de-France, il s'agit de permettre la communication et le transfert d'information entre les équipes du SAMU, d'Oncologie et d'Hématologie. Ce projet est financé dans le cadre du projet de télé-médecine de Guyane.

➤ **Le télé-enseignement en télé-médecine à l'Université**

C'est un projet phare pour la Martinique car dès le mois de septembre 2003 le dédoublement des cours de médecine de première année sera effectif entre Pointe à Pitre et Fort de France.

Les cours seront donc simultanés entres les deux amphithéâtres grâce à la mise en place d'une équipement de visioconférence. Les cours se dérouleront avec projection et interactivité simultanée.

Chaque salle est prévue pour recevoir 300 étudiants (jusque là seul 300 étudiants pouvaient suivre les cours en face à face à Pointe à Pitre.

Ces 300 places supplémentaires concernent les étudiants en médecine, en Kiné et sage-femme. En 2004 viendra se rajouter le cursus d'élèves infirmières.

C'est l'Université qui prend en charge les coûts de communication.

D'autres dossiers sont portés ou suivis par le CHU et tout particulièrement le projet de cancérologie dans la zone caraïbes qui a évolué de façon plutôt difficile ces dernières années.

➤ **La cancérologie en Caraïbes**

Ce projet a été très long à monter (presque 2 ans de délai entre le dépôt du dossier et l'appel d'offre) car entre temps de nouveaux protocoles de santé ont vu le jour notamment sur la sécurisation des informations via le net.

Au départ il s'agissait de relier les 4 îles que sont Ste Lucie, La Dominique, Grenade et St Vincent afin d'organiser l'ensemble du processus de traitement de la maladie dans les phases pré et post opératoires.

Cependant le passage de l'étude à la réalité a montré que les coûts d'investissements et de fonctionnement étaient sensiblement plus élevés que ce qui était prévu.

Par ailleurs les îles n'ont pu financer leur part de fonctionnement.

Le réseau était prévu pour fonctionner par LS de 256 kbp (4x64 kbp), en utilisant le réseau de C&W pour les îles et celui de FT pour la Martinique

Les coûts de communication étaient estimés au départ à 50K€ et se sont avérés être en réalité de plus de 120K€.

Donc le projet initial a été abandonné et restreint à la relation en la Martinique et Sainte Lucie. L'utilisation de la ligne à 256 kbp s'est faite en mode dégradé par la mise en place d'un Réseau Privé Virtuel avec un abonnement forfaitaire et une sécurité minimale.

Il s'agissait de permettre au Dc Escarman de recevoir les données médicales avant l'arrivée du patient et de préparer sa venue grâce à un diagnostic partagé entre les équipes médicales pour parfaire le protocole de soin. Il s'agissait en outre de réaliser du transfert de compétence.

Le projet a fonctionné pendant 6 mois à raison d'une session hebdomadaire de 3H00 entre le CHU et l'établissement privé de Tapion à Sainte Lucie. Le coût de la communication via C&W était de 24800\$ par an pour un forfait de 3H00 hebdomadaire

Puis le projet s'est arrêté faute de moyens financiers des deux parties.

C'est le ministère de la coopération qui a financé la station de Saint Lucie.

Dans ce projet le CHU ne s'est jamais senti soutenu ni par sa tutelle ni par les Pouvoirs Publics régionaux.

➤ **Le réseau d'urgence Ville – Hôpital**

Au départ du projet le CHU s'est rapproché de l'hôpital des 3 Ilets et du Marin mais n'a reçu aucune réponse positive ou intérêt pour le projet.

Il en a été de même de la part des médecins libéraux.

3.5. La culture

Concernant la politique de la DRAC sur les espaces publics numériques, il n'y a plus de financement fléché sur les ECM en 2003. Sur la Martinique un seul ECM est opérationnel au Lamentin et il a été subventionné pendant trois ans par la DRAC à hauteur de 22K€ par an.

Un projet d'EPN est porté actuellement par le Conseil Général avec une implantation prévue à la bibliothèque Schoelcher. Ce dossier pourrait être financé en partie par la DRAC et a de bonnes chances d'aboutir.

A plus long terme la future médiathèque régionale qui est inscrite au CPER-DOCUP comportera elle-aussi un EPN.

➤ **L'Espace TIC dans les bibliothèques**

La DRAC est intervenue en aide à l'investissement pour la mise en place des espaces TIC dans plusieurs bibliothèques municipales : Gros Morne, Prêcheur et Ducos en 1999, François en 2000, Robert en 2002.

➤ **Les besoins propres de la DRAC**

La liaison télécom entre la DRAC et le ministère de la Culture vient de passer à 256kbp.

Par ailleurs la DRAC qui comprend 25 personnes en Martinique envisage fortement de développer le e-learning afin de permettre aux agents qui souhaitent passer des concours de suivre une partie des formations dispensées en métropole en visioconférence. Une réunion est prévue en Juin 2003 avec le ministère pour étudier les conditions de mise en œuvre.

Le SIT n'existe pas à la Martinique mais une personne vient d'être recrutée afin de le mettre en place d'ici la fin de l'année 2003.

3.6. Les collectivités et services de l'Etat

➤ **Le Conseil Régional**

Ces dernières années ont vu la création de trois intercommunalités : la CCNM, la CACEM, la CCES, aux côtés des collectivités existantes.

Le Comité de Pilotage de la société de l'information a vu apparaître des projets comme celui de la CCNM qui s'est engagée résolument dans l'étude de mise en œuvre d'un réseau haut débit, et se trouve aujourd'hui en phase de passation des marchés.

Il est possible désormais de bénéficier de financements européens sur ces dossiers d'infrastructures.

La question pour le Conseil régional est de savoir si ces projets sont cohérents entre eux et s'il y a complémentarité ?

La seconde question est de savoir qui doit être le porteur de projet de ces initiatives ?

Pour l'Etat comme pour les autres membres du comité de pilotage il apparaît naturel que ce soit le Conseil Régional qui assure cette mission, du moins dans la phase d'études.

Donc aujourd'hui les conditions commencent à être remplies afin de développer un réseau régional haut débit cohérent au niveau territorial et accepté par tous.

Pour ce faire une réflexion est engagée sur la structure qui doit se substituer au comité de pilotage.

➤ **Le Conseil Général**

Le Conseil Général a mis en œuvre en 2002 une action en faveur du développement des téléprocédures. Un dispositif de prêt aux étudiants a été mis en place et vise à les aider dès lors qu'ils sont obligés de se rendre en métropole pour poursuivre leurs études. A parti du site web www.972.fr les étudiants remplissent leur dossier pour l'octroi de prêts. Cette année ils pourront suivre à distance le suivi de leur dossier et connaître en temps réel la décision finale.

En 2003, sur les 2500 à 3000 dossiers de demandes 800 à 850 l'on été par internet ce qui est un taux très élevé pour la seconde année d'utilisation. Le budget consacré par le Conseil Général sur cette procédure est de 1M€ environ.

Par ailleurs se développe en interne l'automatisation et la traçabilité des procédures de gestion. Actuellement il s'agit de scanner et mettre en réseau le courrier afin de fluidifier et accélérer sa diffusion en interne. Dans un second temps il s'agira de renvoyer la réponse personnalisée sur la bal de l'utilisateur. C'est un objectif à 2 ans car cela suppose de revoir les procédures d'organisation internes.

En 2003 la réflexion se fait dans le domaine social où 3 à 4 téléprocédures ont été choisies afin valider le nouveau processus organisationnel. Cela aura un impact sur l'ensemble du système organisationnel qui traite de la question sociale. Il sera utile de mesurer les gains en terme de réactivité et de qualité de la relation à l'utilisateur.

Le Conseil Général a par ailleurs développé une démarche SIG depuis 1990 et la numérisation du cadastre est actuellement terminée. Les mairies sont approchées afin d'utiliser le contenu développé et cela suppose naturellement que des réseaux de télécommunications permettent le transfert des données dont certaines réclament beaucoup de capacité.

Au niveau des réseaux, le Conseil Général gère 630 km de routes départementales. La rocade à 4 voies de Dillon à Schoelcher est équipée de fourreaux qui sont disponibles sur 15 km.

Depuis quelques temps se pose la question des infrastructures de télécoms à la Martinique et le Conseil Général a mis un frein à ses propres projets afin qu'ils soient en cohérence au niveau régional avec ceux des autres collectivités.

La réflexion de la CCNM a permis de montrer la nécessité d'une réflexion globale au niveau du territoire afin qu'il y ait une vraie cohérence dans les choix. Donc il est indispensable aujourd'hui de créer une structure qui puisse impulser et coordonner ces initiatives. Le Conseil Général s'y attache dans le cadre du comité de pilotage de la société de l'information.

Enfin il convient de ne pas oublier la question de la sortie de l'île vers l'international afin de résoudre les problèmes de saturation actuellement constatés sur Americas II.

➤ **La Communauté de Communes de l'Espace Sud (CCES)**

Créée en Décembre 2000, la CCES compte 12 communes pour 108 000 habitants.

Elle développe 4 grandes compétences :

- L'aménagement du territoire
- L'environnement
- L'informatique
- Le développement économique

3 communes disposent de l'accès à l'ADSL en 2003 : La Marin, Ducos, Le François

L'ensemble des écoles sont connectées à l'internet via le RNIS à l'exception de celles qui disposent de l'ADSL

- La création de la CCES permet de mettre en place progressivement un plan informatique :
- Un serveur informatique par mairie avec l'accès au web pour toutes les communes. Cela est actuellement réalisé et concerne 600 PC en mairies et 400 PC dans les écoles. Chaque école dispose d'une salle informatique connectée.
- La mise en place d'un site web dans chaque commune, ce qui sera fait à la fin 2003
- L'implémentation d'un Système d'Information Géographique (SIG). La consultation est lancée pour définir les besoins au niveau des communes et des élus car il s'agit d'en faire un outil disponible et utilisable pour tous
La mise en œuvre réelle du SIG se fera en Juillet 2004 après que les besoins aient été définis
Un grand nombre d'informations est actuellement numérisé
- La mise en place d'intranets pour relier et mettre en réseau toutes les bases de données créées.

La réflexion sur le Haut Débit se fera dans le cadre de la démarche aménagement du territoire et développement économique. Il est important que la démarche de la CCES se fasse en étroite relation avec celle des autres collectivités pour qu'une cohérence soit possible.

➤ **La Communauté de Communes du Nord Martinique**

La CCNM a engagé depuis deux ans une réflexion sur la mise en oeuvre du haut débit sur l'ensemble de son territoire.

Une étude technico-économique menée en 2002 a permis de préciser les contours d'un réseau haut débit qui s'appuiera principalement sur les points hauts de TDF et viendra arroser les communes à travers des technologies radio de type BLR : 36 stations sont prévues.

Ce projet représente un investissement de près de 6 M€.

La CCNM envisage de réaliser en direct la construction du réseau et de la confier à un gestionnaire dans le cadre d'une procédure de DSP avec affermage et la création d'une SEM.

Actuellement la CCNM est en phase de sélection d'un cabinet juridique afin de l'accompagner dans le montage du dossier.

Parallèlement au dossier d'infrastructure, la CCNM s'engage dans la mise en œuvre d'un réseau de pépinière, chacune étant créée avec une thématique spécifique et un Data Center localisé au Robert. Une licence expérimentale a été demandée auprès de l'ART.

➤ **La ville du Lamentin**

La Ville du Lamentin a rejoint la Communauté d'Agglomération du Centre au 2^{ème} semestre 2002.

Plusieurs initiatives et projets sont à mettre à son actif :

L'Espace Culture Multimédia du Lamentin : cet ECM a été ouvert en 2000 et se trouve localisé à la médiathèque. Il est animé par un emploi jeune ainsi que par un agent de la Ville et dispose de 8 PC connectés à Internet via Numéris. Il représente un investissement de 18 K€ pour la Ville.

Il est à noter par ailleurs que la Ville va candidater à l'appel à projets du Conseil Général pour la mise en place de nouveaux EPN.

Site Web de la Ville : le site Web de la Ville a été primé en 2000 et 2002 au niveau national et a permis au Lamentin de recevoir le label "Ville Internet". Son coût de réalisation s'élève à environ 18 k€, pour 3 K€ par an d'hébergement.

La mise à jour du site est assurée par un emploi-jeune. Outre la fourniture d'informations, le site comprend un espace de questions – réponses, un forum, et permet également de proposer en ligne une demande de logement. Est à l'étude à moyen terme la mise en place de téléprocédures, notamment dans le domaine de l'Etat Civil.

Equipement des écoles : les 20 écoles primaires de la ville disposeront toutes d'ici la fin de l'année d'une connexion à Internet.

L'objectif à moyen terme est désormais de mettre en réseau ces écoles, de même que l'ensemble des sites de la Ville.

Action vers les entreprises : aucune action n'est réellement engagée vers les entreprises dans le domaine des TIC, exception faite de la réalisation d'un CD ROM sur les technologies de

transformation, qui présentera les savoir-faire des entreprises du Lamentin et qui devrait être réalisé pour la fin 2003.

Besoins propres de la Ville en terme de liaisons de données et d'accès à Internet : sur les 700 agents de la Ville, environ 80 disposent à ce jour d'un accès à Internet, fourni par CGIT pour un coût d'environ 2 K€ par mois, apparemment via une liaison spécialisée.

4 liens transfix à 128 Kb ont été installés vers des sites distants, les petits sites (crèches) étant connectés à l'Hôtel de Ville par Numéris. L'équipement informatique de la Ville comprend 200 PC.

Globalement, le coût du poste télécoms s'élève à 250 000 € par an, ce qui est jugé très élevé et qui a conduit la Ville à engagé une réflexion pour mettre en réseau les sites municipaux via FH et WIFI, afin notamment de diminuer cette charge financière.

Couverture Haut Débit : le Lamentin est couvert en ADSL. Des problèmes subsistent cependant au niveau de la qualité de service, ainsi que du temps nécessaire pour obtenir le service : de 1 à 3 mois en moyenne.

Projets à venir : une étude portant sur la "définition d'un programme global TIC" a été confiée en 2002 à CDC-TIC.

La phase de diagnostic a été réalisée et a conduit à la formulation de plusieurs pistes d'actions, actées par le Conseil Municipal :

- Permettre aux élus de décider en connaissance de cause : session de sensibilisation des Elus à l'Internet (elle devrait être réalisée à court terme) et fourniture d'une boîte aux lettres électroniques à chaque Elu (en commençant par les adjoints) ;
- Traiter le poste budgétaire communications, en essayant de l'optimiser en particulier avec la mise en place d'un réseau WIFI ;
- Implementation d'un Intranet à destination des Elus et des agents ;
- Création d'un poste spécifique pour suivre l'ensemble des projets TIC.

➤ **Le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales**

Dans le cadre de sa politique TIC le ministère de l'Outremer s'appuie sur le rapport Carpentier de 2002 et notamment les 21 propositions qui y sont formulées. Il est demandé aux chargés de mission TIC au sein des Préfectures de chiffrer ces propositions parmi lesquelles :

La mise en place d'une infrastructure haut débit de télécommunications

L'extension de la couverture mobile GSM

L'équipement des établissements scolaires et tout particulièrement le coût de renouvellement de matériel informatique et multimédia, ainsi que les conditions de connexion des lycées et collèges à la plaque Renater

La mise en place de la FOAD au sein de l'Université Antilles Guyane

Le coût de la continuité territoriale au regard de la tarification des télécommunications en métropole
Etc.

En ce qui concerne le SIT des services de l'Etat, un ingénieur est embauché sur un contrat de six mois afin de mettre en place le SIT de manière opérationnelle en 2003.

Actuellement le site web ne propose pas de téléprocédure.

Le SGAR est le service instructeur de la sous-mesure 6-1-2 de la mesure 6-1 : NTIC intitulée « Investissements publics » et fléchée sur : 1/ les équipements de formation et de formation professionnelle ; 2/ autres investissements publics matériels et immatériels.

Le montant global de ressources allouées est de 157,65 MF.

Ces ressources ont permis de finaliser l'équipement des établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) en salles multimédia et matériels informatique communicants ainsi que cela était prévu dans le plan triennal d'équipement.

Au niveau de l'Université, il reste à engager 20 M€, d'où l'urgence de monter un dossier et le déposer afin que ces fonds puissent être utilisés rapidement.

3.7. Les services au citoyen

➤ L'action en faveur des Espaces Publics Numériques

A la suite de la mission menées par l'IDATE en 2001 sur les modalités de mise en oeuvre des EPN en Martinique, la CDC a signé trois conventions avec les communes de Saint Anne (ouverture à l'automne), La Marin (ouverture fin 2003 début 2004) et les Anses d'Arlets.

Un dispositif spécifique est en train d'être étudié sur Fort-de-France afin de déployer des EPN dans une démarche d'aménagement de la ville.

Dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil Général, l'Agence Départementale d'Insertion, la CDC et les collectivités locales, un programme départemental de création de « cyberbases Martinique » a été lancé en 2002.

Cette initiative fait suite aux décisions du CIADT de 2001 et dans le cadre de l'appel à projet national engagé par la DATAR et la MAPI.

Ce projet vise pour le Conseil Général à s'insérer dans la politique d'insertion, à rompre la fracture sociale et à pérenniser les emplois jeunes créés à cet effet : une vingtaine de Rmistes devraient être concernés par ces emplois d'animateurs.

Une première sélection de 4 projets se fait en Juin 2003 et une ouverture à fin 2003,

Une deuxième sélection aura lieu à l'automne 2003 pour une ouverture à mi 2004

Une troisième sélection est prévue pour la fin 2003 et une ouverture à fin 2004.

Le financement est réparti entre le CG (15%), l'ADI (40%), la CDC (40%) et la collectivité ((5%)

Les critères de sélection reposent sur :

La répartition équilibrée sur le territoire des cyberbases et une non redondance avec les dispositifs existants

Le respect du concept de cyberbase

La partenariat avec les autres structures locales (écoles, associations, ...)

La structure de portage de gestion du projet

Le montage financier de l'opération

Les modalités de pérennité du dispositif

Les partenaires restent très attentifs à la dynamique que doit impulser la création de ces cyberbases. Il est essentiel que ces structures puissent bénéficier de contenus renouvelés et que les animateurs puissent avoir les moyens d'une formation continue professionnelle, garant de la qualité de service. Le Conseil Général s'oriente vers la mise en place d'un centre de ressources qui aurait pour vocation d'animer et fournir du contenu aux cyberbases.

➤ L'action de l'association des nouvelles technologies (ADN)

L'ADN développe des actions de promotion des TIC à destination des populations sensibles et défavorisées.

Elle a créé les mercredis récréatifs de l'internet pour recevoir les enfants : plus de 450 enfants de 7 à 10 ans sont reçus les mercredis et samedis au siège de l'ADN et sont formés pour recevoir le « passeport pour l'internet ». On a proposé à l'ADN de prendre en charge aussi les enfants des collèges pour leur faire passer le « brevet des collèges ».

L'ADN essaie de créer des liens entre les enfants et les adultes. En 2003 ont eu lieu des rencontres entre "Mamis/Papis" et les enfants pour les faire communiquer par courrier électronique.

En février 2002 a eu lieu le lancement du réseau associatif et du portail : 450 associations ont adhéré à ce portail afin de créer de l'information et leur propre site avec un nom de domaine. Sur ces 450 associations seulement 20 paient une cotisation qui se monte à 60 euros par an.

Le portail fonctionne bien car environ 900 personnes le visitent quotidiennement en provenance de 18 pays différents.

Les principales rubriques consultées concernent : les infos et les brèves, le tissu associatif, l'agenda des associations.

L'ADN va embaucher une personne à mi temps afin de gérer le portail et développer une « place de marché » pour proposer du matériel bureautique 30% moins cher que dans le commerce.

L'espace ADN du Lamentin est un EPN qui fonctionne tous les jours de la semaine avec un accès totalement gratuit, de 9H00 à 17H00. Il dispose de 6PC.

Deux jeunes de l'ADN l'animent bénévolement.

Afin de pérenniser la structure l'association envisage de louer l'EPN à des structures externes.

L'accès télécoms est assuré par CGIT et ADN va proposer des accès internet à prix réduit pour les associations : 50 à 60 euros par mois pour une liaison à 512 kbp (contre 85 euros par mois tarif de France Télécom).

Actuellement l'association compte 4,5 salariés dont 2,5 sont financés directement par l'ADN et 2 emplois jeunes dont les fonctions sont les suivantes :

Un webmestre qui intervient en formation et maintenance du matériel

Un agent de développement qui gère les relations avec les associations

Un chargé de la communication pour la gestion des partenariats

Un intervenants tous les jours pendant deux heures en interclasses dans 4 écoles.

3.8. Le tourisme

➤ La Fédération des Offices de tourisme et syndicat d'initiatives

Sur les 34 communes qui composent la Martinique, 31 disposent en 2003 d'un OTSI.

Depuis plusieurs années, la fédération essaie de les convaincre de s'équiper en informatique et de créer leur site web. On peut estimer que la totalité des OTSI disposent de PC.

Certains OTSI qui ont des moyens financiers ont créé leur site web : Fort de France, Sainte Marie, Marin, etc, d'autres ont mis en place une boîte à lettre électronique (BAL).

La Fédération a réfléchi à la création d'un portail afin que tous les OTSI puissent disposer à minima d'une BAL.

Un dossier de financement européen a été constitué en 2001 afin d'équiper l'ensemble des OTSI d'un matériel informatique et d'un serveur, de former le personnel et d'animer le système.

Dans le Nord Martinique, l'initiative de la CCNM a permis d'équiper les 18 communes d'un système informatique pour les OTSI. Par ailleurs une charte de qualité a été mise en place.

➤ L'ODTM

La mission de l'ODTM est centrée sur la promotion de la Martinique dans sa globalité.

L'ODTM dispose d'un bureau à New York qui a initié la mise en place d'un site web dès 1995.

Pour l'ODTM, l'internet est avant tout un outil supplémentaire au service de la communication vers les touristes (et non un substitut aux tours opérateurs par exemple). C'est un outil de promotion de la Martinique sur les marchés externes.

L'ODTM possède deux sites web à ce jour :

- Le site de New York à destination du public Nord Américain qui reste une clientèle spécifique nécessitant une approche marketing différente de celle de l'Europe
- Le site de Fort de France orienté vers le reste des touristes.

Ces deux sites se rejoignent dans le sens où ce sont avant tout des outils de promotion de la Martinique.

Les structures d'hébergement ont très vite compris l'intérêt du web pour la promotion et la réservation de leurs chambres : hôtellerie, résidence de tourisme, ...

L'ODTM recense ces structures et crée des liens lorsque c'est possible, vers ces sites.

Les OTSI sont référencés sur le site de l'ODTM. : www.touristofficemartinique.com

Toutes les communes sont traitées à égalité et des liens vers les sites sont créés.

D'une manière générale, il y a de grosses difficultés à assurer le suivi et l'animation des sites web des acteurs sur le terrain.

Une action spécifique a été engagée vers les croisiéristes, qui a vu la constitution d'un comité de pilotage (Etat, Région, Département, CCI, Ville de FDF, taxis, agents maritimes, ...) afin de prendre des mesures visant à arrêter la chute de fréquentation au cours de ces dernières années.

Depuis douze mois on constate une reprise du nombre de clients.

➤ L'ARDTM

La mission de l'ARDTM consiste à mettre en œuvre la politique de développement touristique définie par le Conseil Régional de la Martinique.

En 2001, une action a été menée en direction des chefs d'entreprises et unités touristiques qui souhaitent obtenir des informations sur la création et la maintenance des sites web. Ils venaient demander conseil à l'ARDTM qui a développé une action de conseil et de formation dans ce sens. Cette action a duré six mois et a été suivie par 92 chefs d'entreprises touristiques : hôtels, hébergeurs divers, loueurs de voitures, transporteurs, offices de tourisme, etc.

Une seconde action en faveur du personnel interne à l'ARDTM (25 personnes) à l'utilisation des outils bureautiques communicants via l'intranet a aussi été réalisée.

Mais l'agence n'a pas de responsable informatique ni de webmestre et doit faire appel à des sous-traitances externes, ce qui ralentit le processus.

L'agence a mis en place un site web www.rdv.martinique.com pour une action concernant « les rendez-vous de Martinique ». Le site web a été maintenu par la suite malgré l'absence de webmestre d'où des difficultés dans l'actualisation des informations et la réactivité. De fait ce site présente des informations mais très peu d'actualités et n'offre pas de services interactif.

3.9. Le développement économique

➤ La sous-mesure 6-1-1 de la mesure 6-1 : NTIC du CPER/DOCUP

La CCIM est le service instructeur de cette sous-mesure destinée aux « Aides directes ou indirectes aux entreprises et actions de sensibilisation vers les populations » et dont le montant total est de 5,393 M€.

Les domaines d'intervention concernent : 1/ les services communs aux entreprises ; 2/ les services de conseil aux entreprises ; 3/ l'adaptabilité et l'esprit d'entreprise et innovation.

Au total ce sont 46 dossiers qui ont été reçus et qui ont donné lieu au traitement suivant :

12 dossiers sont programmés, 9 en cours de certification, 31 en instruction.

Le montant budgétaire attribué sur fonds publics est de 0,75 M€ sur les 2,37M€ programmés.

➤ La DRIRE

D'une manière générale, la DRIRE aide pour ce qui concerne les TIC :

- d'une part les entreprises de "services aux entreprises" de la filière TIC,
- d'autre part les entreprises industrielles qui souhaitent mettre en œuvre un projet TIC, par exemple celles qui souhaitent développer un site Web évolué (B to B ou commerce électronique, les sites "vitrines" n'étant pas éligibles).

Les aides accordées par la DRIRE aux entreprises de la filière TIC ou aux entreprises qui avaient un projet intégrant les TIC ont été les suivantes :

- En 2001, aides accordées pour 3 recrutements de cadres dans des entreprises TIC, ainsi que 2 FDPMI (aide à l'investissement) pour 2 entreprises TIC ;
- En 2002, aides accordées pour 2 recrutements de responsables informatiques dans des entreprises et 2 aides à l'investissement (FDPMI).

Globalement, la DRIRE a l'impression que le volume de dossiers TIC, assez important en 2001, a régressé en 2002 avec l'éclatement de la bulle Internet.

Par ailleurs, malgré une simplification des procédures administratives qui a eu lieu ces 2 dernières années en Martinique, la DRIRE a l'impression que les entreprises ont du mal à franchir le pas entre la réflexion autour d'un projet et le dépôt effectif d'un dossier de demande d'aide.

Enfin, la DRIRE souligne le manque de fonds propres et de trésorerie des entreprises locales, qui les conduit à ajourner la réalisation de leurs projets même lorsque ces derniers pourraient bénéficier d'aides publiques, ces aides arrivant à posteriori une fois les dépenses effectuées ce qui est problématique pour les petites structures.

Action collective TIC : une action collective TIC a été soutenue par la DRIRE : il s'agit de la démarche pilotée par la CCIM "réussir les TIC en Martinique", qui visait à mettre en relation les prestataires TIC avec les entreprises locales.

Par ailleurs, la Ville du Lamentin a été accompagnée pour la réalisation d'un CD ROM recensant les savoir-faire des entreprises implantées sur son territoire et sa mise en ligne.

Accompagnement des créateurs d'entreprises : la CCNM a réalisé ces deux dernières années plusieurs études pour la mise en place d'une pépinière d'entreprises. 50 MF étaient fléchés dans le DOCUP pour ce projet, qui est ficelé sur le plan technique mais qui au final n'a pas été lancé par l'échelon politique.

Les crédits disponibles vont être redéployés sur 3 dossiers portant sur la mise en place d'ateliers relais (2 dossiers au Robert et 1 dossier aux Trois Ilets).

➤ **Le Conseil Régional** a rendu l'ensemble des neuf aides économiques aux entreprises éligible aux TIC. Ces aides ont été préférées au soutien à la mise en place des incubateurs.

L'aide qui s'intitule « La pépinière jeune cadre » et qui est destinée à favoriser l'embauche des primo demandeurs d'emplois en CDI, est particulièrement adaptée aux entreprises TIC. En effet 75% du salaire des personnes embauchées est pris en charge pendant deux ans, avec un plafond à 2000 euros.

Cette mesure enclenchée en 2002 a connu un vif succès : 33 emplois ont été créés pour les PME (<250 salariés).

➤ **OPEN IT** est une association de professionnels des TIC fondée en Avril 2001.

Elle a pour objet de représenter et fédérer tous les professionnels des TIC exerçant aux Antilles Guyane. Elle représente tous les secteurs d'activités liés aux télécoms et multimédia.

L'association a engagé un certain nombre d'actions depuis sa création et notamment un « manifeste des professionnels exposant des propositions pour relancer des perspectives de croissance dans le secteur des TIC en Martinique » en Avril 2002 et a organisé des conférences sur les thèmes de l'intelligence insulaire notamment.

L'organisation s'est fixée trois missions : 1/ fédérer les entreprises et les acteurs de la filière ; 2/ mutualiser les ressources et les compétences ; 3/ impulser et promouvoir le savoir faire local

Elle compte à mi 2003, 30 membres dont 20 cotisent à hauteur de 250 euros par an. Ces entreprises représentent près de 50 salariés, soit une moyenne de 1,5 salarié par entreprise.

Parmi les actions développées par OPEN IT citons tout particulièrement :

- La formation interne des chefs d'entreprises et des salariés. Cela a nécessité de mener des audits , des plans de formation et la recherche de financement. Actuellement ce sont les salariés qui peuvent bénéficier de ces plans de formation.
- La sensibilisation des décideurs politiques à l'intelligence insulaire. Cette conférence débat a permis de discuter de sujets tels que la mutualisation des ressources et des compétences, la création de centres de ressources, la réflexion sur la mise en œuvre d'une infrastructure haut débit pour répondre aux besoins des entreprises.
- L'association a par ailleurs développé un projet « CITE TIC », dans le cadre d'une démarche à la fois insulaire et tournée vers la caraïbe. Il s'agit d'un projet immobilier de 1600m2 créé autour d'un concept de bâtiment intelligent, de services communs, de services télécoms voix-données-images, d'un hôtel d'entreprises avec des bureaux et d'une couveuse d'entreprise. D'un montant d'investissement estimé à 1,2M€, le financement s'appuie sur des fonds publics et privés et une SCI montée à cet effet assurera la maîtrise d'œuvre du projet. Le terrain est en train d'être recherché avec une priorité sur les communes de Fort de France ou Schoelcher.
Des fonds européens (DOCUP) sont envisagés afin de boucler le budget d'investissement et une demande va être formulée dans ce sens auprès de la DRIRE.

D'autres actions sont en cours de réalisation :

- La coopération avec Sainte Lucie, tête de pont de l'OECS (Organisation des Etats de l'Est Caraïbéens)
- Une fête de l'internet est en préparation avec l'aide de fonds européens. Des projets privés sont en cours car Sainte Lucie a des besoins spécifiques et les entreprises martiniquaises sont à même de pouvoir faire des propositions d'offre de services TIC.

En Martinique, trois actions de soutien sont attendues de la part de l'association :

- La défiscalisation sur les investissements en biens tant matériels qu'immatériels
- La facilitation des procédures administratives et financières
- Une politique de mise en œuvre d'une infrastructure haut débit visant à favoriser le développement de la concurrence.

➤ **Les projets de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique**

La CCIM est en train de créer une structure de sensibilisation orientée vers les TPE et PME « le Cyberspace ». Deux personnes travaillent actuellement au projet et elles seront renforcées en 2004 avec l'intégration de nouveaux locaux dans l'ancienne aérogare réhabilitée. Ce sont 420m² qui vont être aménagés dont 100 m² de salle de conférence et 320 m² de bureaux. Dans cet espace 75 m² seront consacrés pour la création d'une salle Cyber (50m²) et Agora Tech (25m²).

L'Agora Tech se développe dans le cadre d'une association avec le réseau CEFAC de l'AFCCI qui a déjà créé une vingtaine d'Agora Tech en métropole. Ce sera une vitrine et un espace de démonstration de contenus.

Le Cyber espace sera plus classique avec des sessions de formation aux applications de l'internet dans l'entreprise, des ateliers thématiques adaptés à la demande et aux professionnels.

Ainsi ce sont près de 800 personnes qui ont été formées dans l'établissement actuel de la CCIM
Dans le cadre du futur cyber espace la CCIM compte former de 1500 à 2000 personnes.

Au niveau de l'organisation interne de la CCIM, 2003 verra la quatrième version du site web dès la fin de l'année avec la boutique en ligne, le téléchargement de rapports, etc.

Cela suppose que les entreprises aient les moyens de pouvoir télécharger ces documents donc qu'elles puissent accéder au haut débit.

Les pôles de formation. La CCIM va créer le pôle de formation et y héberger l'école supérieure d'informatique, SupInfo. Ce pôle sera opérationnel en 2005 à côté de la technopole en création sur Schoelcher.

L'école Supérieure de Commerce de la CCIM (EGC) rejoindra ce pôle.

La CCIM souhaite s'engager résolument dans la mise en place du e-learning dans le cadre de ce pôle, ce qui suppose de développer simultanément les formations en présentiel et en multimédia.

Une convention a été signée avec Cross Knowledge, une société de e-learning basée à Paris.

Il sera nécessaire là aussi de disposer d'un accès haut débit pour le développement des applicatifs.

Naturellement ce pôle de formation se crée en synergie avec la technopole. Une pépinière est prévue et un incubateur est en réflexion car selon la CCIM il permettrait le lien étroit entre l'école et la pépinière.

Le financement du pôle formation est estimé à 13M€ dont (50% de fonds européen et 25% de subvention du Conseil régional)

Les frais d'inscription annuels aux 2 formations coûtent cher (6K€/an pour SupInfo et 4,5K€/an pour l'AGC). Un financement est envisagé par la Région Guadeloupe à hauteur de 50% pour les étudiants à revenus modeste originaires de l'île. La Région Martinique a été sollicitée pour cofinancer ceux de la Martinique.

Les étudiants bénéficieront du wifi et des besoins de haut débit seront requis dans le cadre des formations. Un partenariat avec un constructeur permet aux étudiants de bénéficier de PC portables à coûts réduits et de pouvoir profiter de l'accès wifi mis en place par le constructeur dans les locaux actuels de l'EGC.

Le projet de la CCIM sur le Port. L'informatisation communautaire pour les transitaires est en cours ce qui permettra de connaître la localisation de la marchandise et sa qualification. L'interface est prévu avec le système Sophie des douanes. Le coût est estimé à 1,5M€.

Le démarrage est prévu au début 2004 et une SA pourrait être créée à cet effet pour exploiter le système et le commercialiser auprès des transitaires et autres clients.

De son côté le syndicat des manutentionnaires met en place un système de gestion et de localisation des conteneurs.

Au niveau de la CCIM il est prévu de relier l'ensemble des établissements par un réseau privé de type VPN. Les établissements à connecter sont : le Port, l'Aéroport, le siège, CCIM Formation, le CFA, Sup Info, les agences du Marin de Trinité et de Saint Pierre.

La CCIM réfléchit actuellement à la meilleure façon de connecter ses sites.

4. Analyse quantitative des ménages

L'analyse quantitative réalisée auprès de 300 ménages en mai et juin 2003 a permis de mettre en évidence les taux d'équipement des foyers martiniquais et les usages dans les nouvelles technologies en 2003 et les perspectives en 2005.

Seront traitées successivement :

- L'équipement en téléphonie mobile
- L'équipement en informatique
- L'équipement en service internet
- Les usages de l'Internet
- Les perspectives d'évolution
- Les données statistiques d'usages et de dépenses par commune en 2003 et 2005

4.1. Equipement téléphonie mobile

Equipement des ménages en téléphones mobiles

➔ 76 % des ménages possèdent au moins un mobile

% de foyers équipés selon la zone

	Equipé
Nord Caraïbe	79%
Nord Atlantique	78%
Centre Agglomération	73%
Sud Caraïbe	87%
Sud Atlantique	68%
Total	76%

➔ Budget mobile : 41€ par mois
(pour les foyers équipés)

Nombre de téléphones mobiles par foyer selon la structure du foyer

Célibataire	1,08
Couple sans enfant	1,85
Famille avec enfant	2,10
Ensemble	1,83

Base : foyers équipés

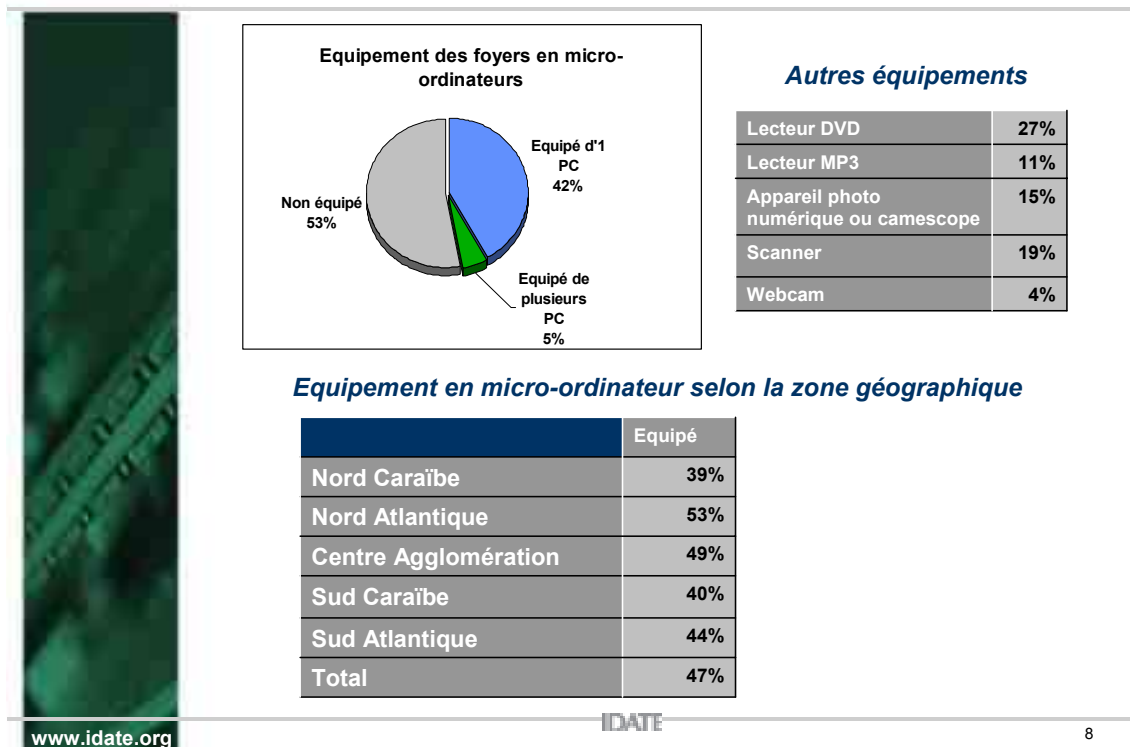
Nombre de téléphones mobiles par foyer selon la PCS du chef de famille

Agriculteur	1,94
Cadres	2,15
Employés – Ouvriers	1,93
Retraités	1,62
Etudiants	1,47
Total	1,83

Base : foyers équipés

4.2. Equipement informatique

Equipement des foyers en micro-ordinateurs

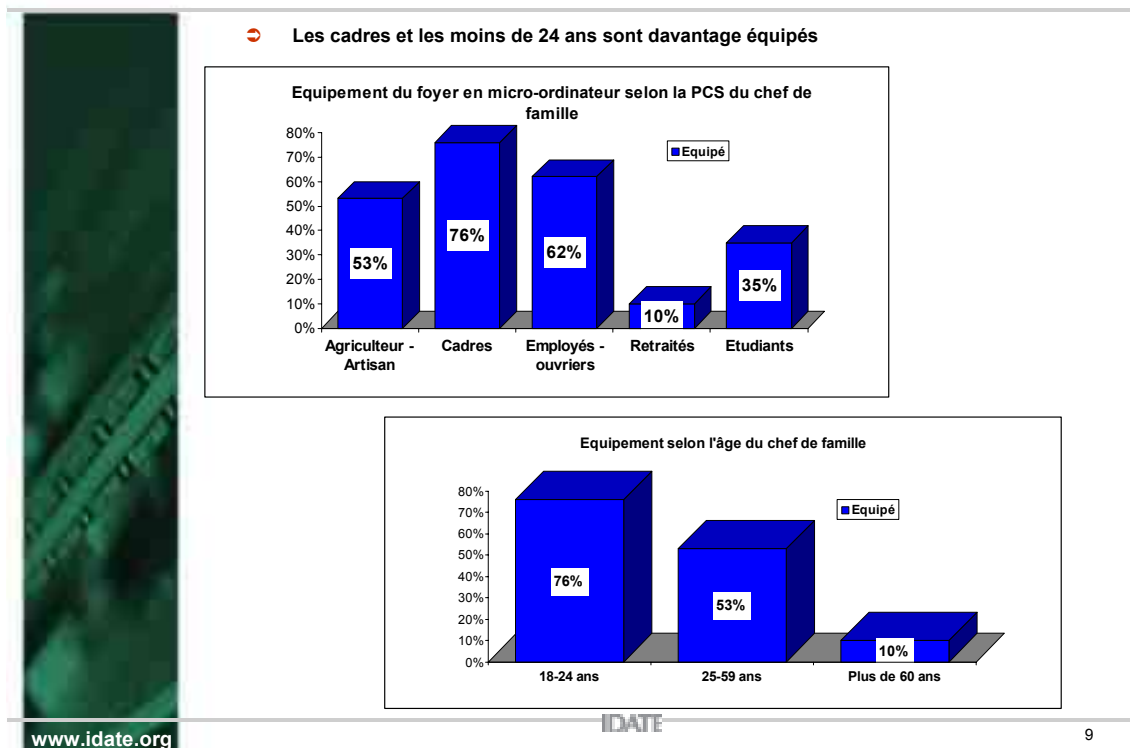


www.idate.org

IDATE

8

Equipement des foyers en micro-ordinateurs



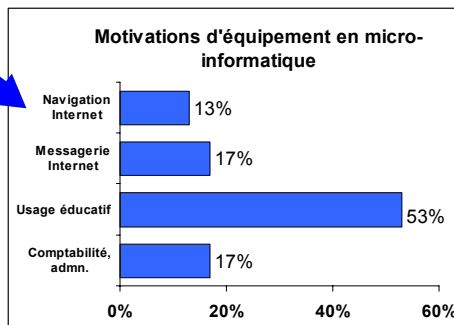
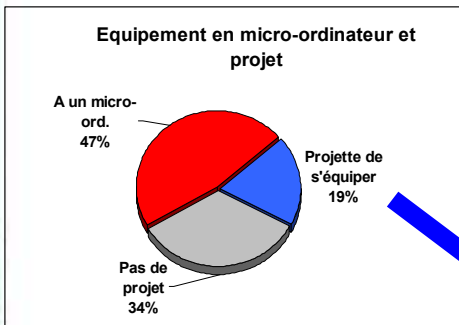
www.idate.org

IDATE

9

Projet d'équipement en micro-informatique

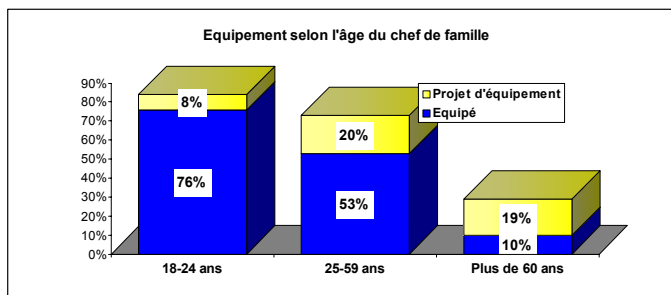
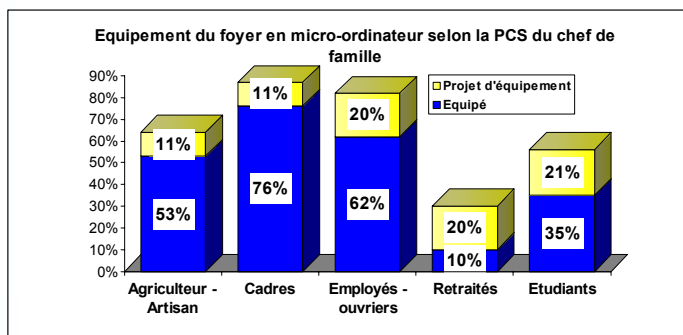
- 19% des ménages envisagent de s'équiper
- 85% des ménages envisageant l'achat d'un micro ont l'intention de se connecter à Internet



Equipement et projet selon la zone	Equipé	Projet
Nord Caraïbe	39%	37%
Nord Atlantique	53%	17%
Centre Agglomération	49%	17%
Sud Caraïbe	40%	11%
Sud Atlantique	44%	30%
Total	47%	19%

Equipement des foyers en micro-ordinateurs et projets

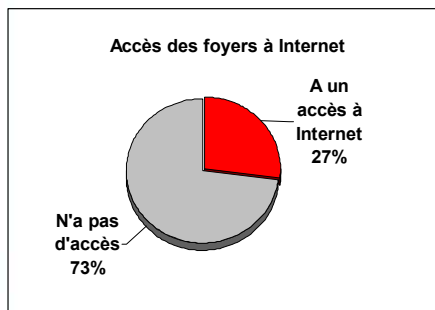
- Les catégories les moins équipées comblent leur retard en équipement



4.3. Equipement Internet des foyers

Accès Internet

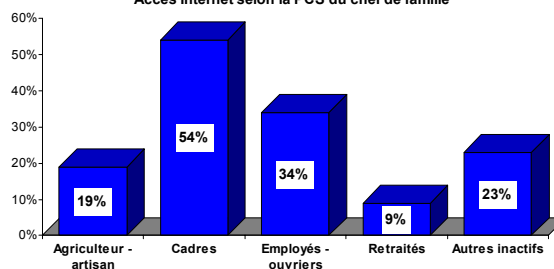
- Plus d'un quart des ménages ont un accès Internet, soit plus de 35 000 foyers
- Les cadres ont davantage accès à Internet (52% de foyers connectés), tandis que les retraités sont moins intéressés par Internet (9% seulement de foyers connectés)



Taux d'accès selon la zone

Nord Caraïbe	25%
Nord Atlantique	26%
Centre Agglomération	28%
Sud Caraïbe	27%
Sud Atlantique	26%
Total	27%

Accès Internet selon la PCS du chef de famille



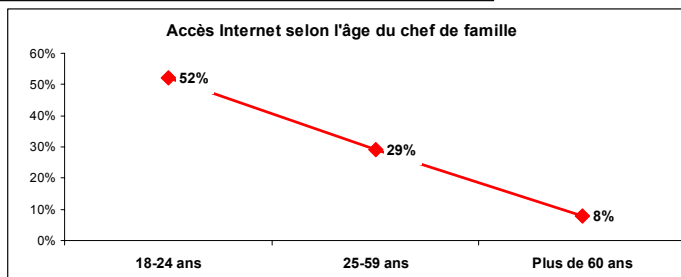
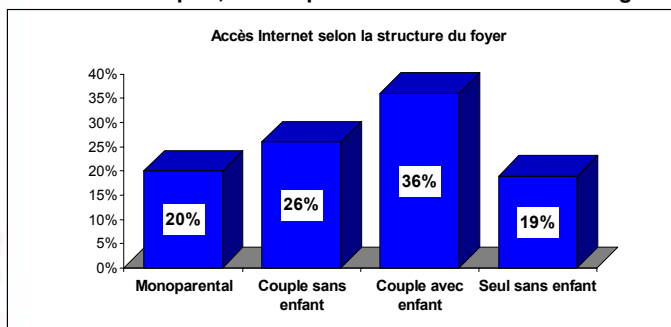
www.idate.org

IDATE

15

Accès Internet : taux d'accès selon la PCS et l'âge

- L'attrait pour Internet faiblit avec l'âge
- D'autre part, les couples avec enfant sont davantage équipés



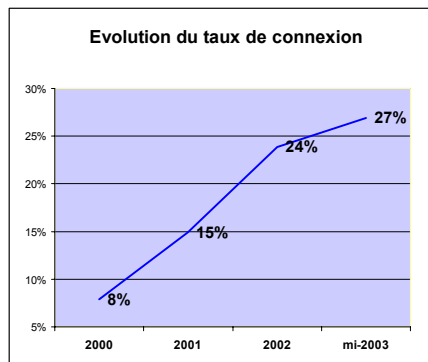
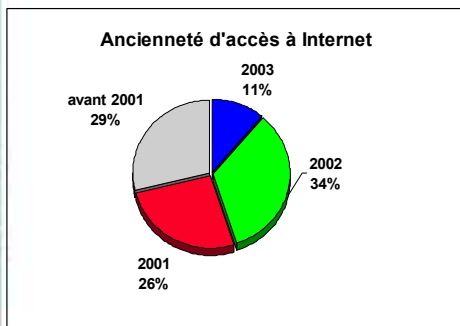
www.idate.org

IDATE

16

Accès Internet : évolution de la diffusion et budget

- La diffusion d'Internet est relativement récente : près de la moitié des ménages équipés se sont raccordés en 2002 ou 2003.

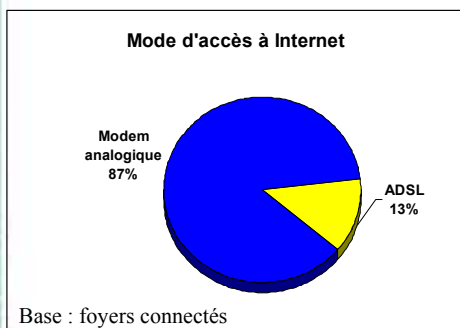


➤ **Budget Internet : 26 € par mois**
(pour les foyers équipés)

Base : ensemble des ménages connectés à Internet (27% des ménages équipés)

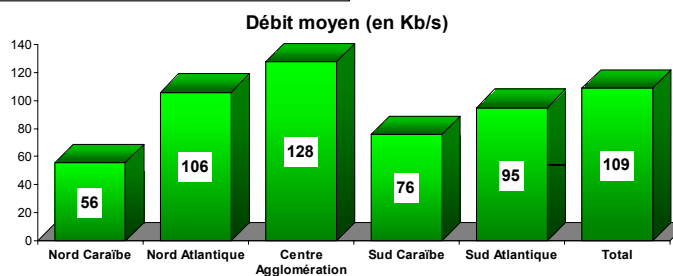
Accès Internet : type d'accès

- 13% des foyers connectés ont un accès ADSL, soit environ 4 600 foyers
- Le débit moyen est de 109 Kb/s



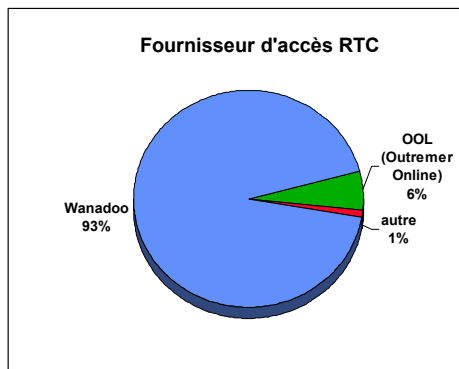
Type d'accès selon la zone

	Analogique	ADSL
Nord Caraïbe	100%	0%
Nord Atlantique	88%	12%
Centre Agglomération	82%	18%
Sud Caraïbe	95%	5%
Sud Atlantique	90%	10%
Total	87%	13%



Accès Internet : fournisseur d'accès et type de contrat

⇒ France Telecom est largement dominant comme fournisseur d'accès



Type de contrat pour les accès RTC	
Forfait de navigation incluant les communications téléphoniques	26%
Forfait hors communication	71%
Accès libre avec tarification à la minute	3%
Total	100%

www.idate.org

IDATE

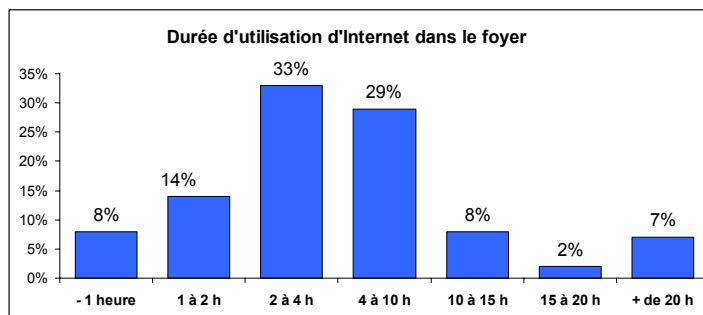
19

4.4. Les usages d'Internet

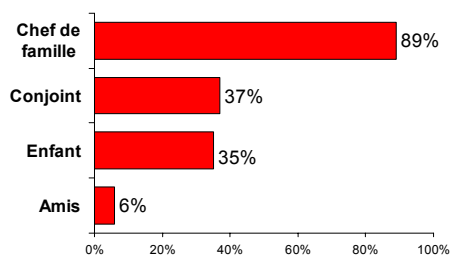
Internet : durée d'utilisation dans les foyers

⇒ En moyenne 2,3 personnes par foyer utilisent Internet

⇒ La moitié environ des ménages totalisent moins de 4h de connexion Internet par semaine



Qui utilise Internet dans le foyer ?



www.idate.org

IDATE

21

Internet : les lieux d'utilisation

Lieux de pratique d'Internet	Utilisent Internet
Lieu de travail	34%
Lieu d'étude	9%
Espace public numérique	11%
Cybercafé	6%
Chez des amis	53%

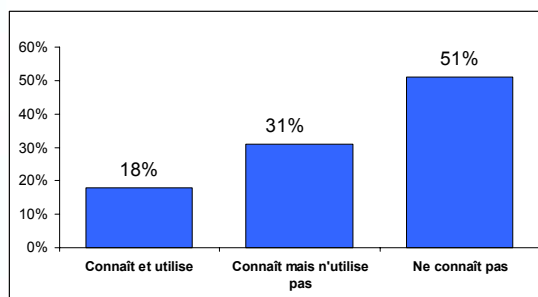
➔ Plus de la moitié des individus ayant accès à Internet sur leur lieu de travail l'utilisent parfois pour des usages personnels

Les individus équipés d'Internet à domicile

utilisent également Internet	
Lieu de travail	24%
Lieu d'étude	5%
Espace public	4%
Cybercafé	3%
Chez des amis	13%

Base : internautes (utilisant Internet plusieurs fois /mois)

Espace public numérique



Base : ensemble de la population

www.idate.org

IDATE

22

Usages Internet à domicile

- ➔ La messagerie et la recherche d'information sont les principaux usages
- ➔ Le commerce en ligne est peu développé

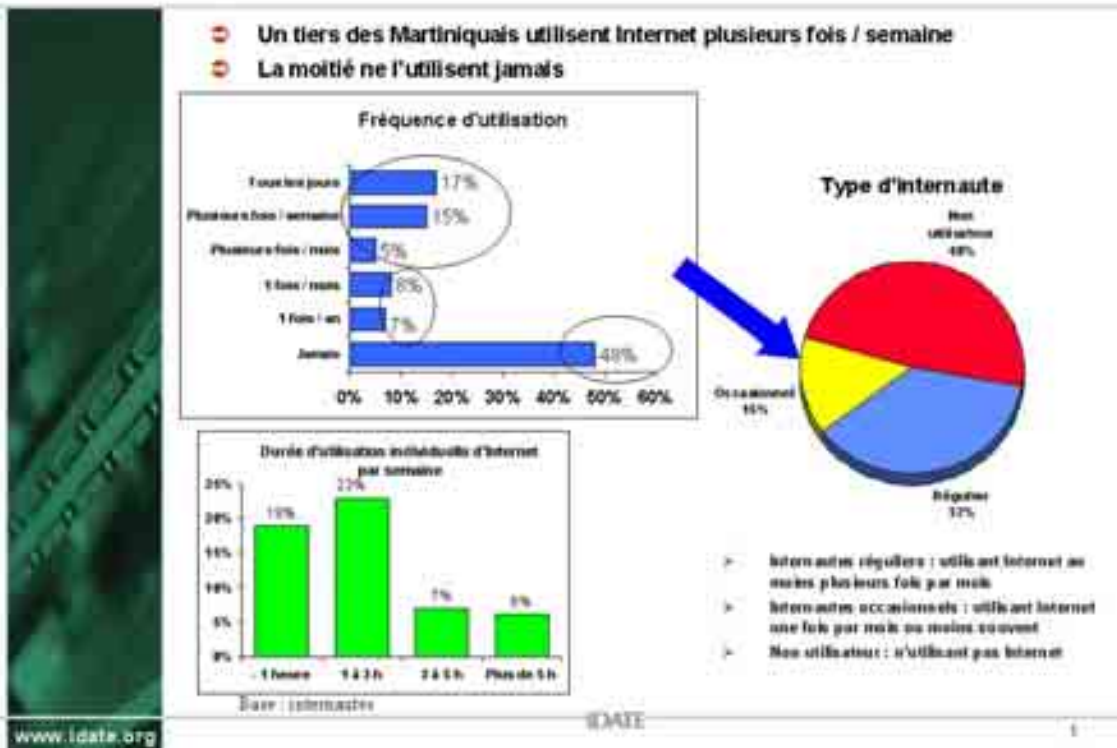
Usages Internet à domicile	Pourcentage
Envoyer et recevoir du courrier électronique	95%
Rechercher des informations sur des biens et services (pré-achat)	87%
S'instruire, s'informer	79%
Téléchargement de musique, d'images de vidéo, de logiciel	55%
Chat, forums	38%
Téléphonie, visio-communication, transfert d'images/photos	31%
Travail scolaire ou étudiant	31%
Transactions bancaires, démarches administratives	31%
Jeu	30%
Réservations	30%
Travail professionnel à domicile dans le cadre d'une activité indépendante ou libérale	21%
Mettre en ligne des pages personnelles	13%
Achats en ligne	9%
Télétravail, connexion au réseau de l'entreprise	2%

www.idate.org

IDATE

23

Internet : typologie d'utilisateurs



Caractéristiques des types d'internautes

Internautes	Internautes réguliers	Internautes occasionnels	Non utilisateur	Ensemble
Moins de 25 ans	23%	12%	65%	100%
Moins de 35 ans	43%	10%	47%	100%
Centre d'habitat	45%	10%	45%	100%
Sud-Caribbe	31%	18%	51%	100%
Sud-Atlantique	15%	38%	47%	100%
Total	37%	15%	48%	100%

PCS selon le type d'internaute	Internautes réguliers	Internautes occasionnels	Non utilisateur	Ensemble
Agriculteurs - Artisans	25%	17%	58%	100%
Cadres	75%	6%	19%	100%
Employés - Ouvriers	47%	22%	32%	100%
Étudiants	33%	12%	55%	100%
Retraités	12%	1%	87%	100%
Total	37%	15%	48%	100%

www.idate.org IDATE 2

Caractéristiques des types d'internautes

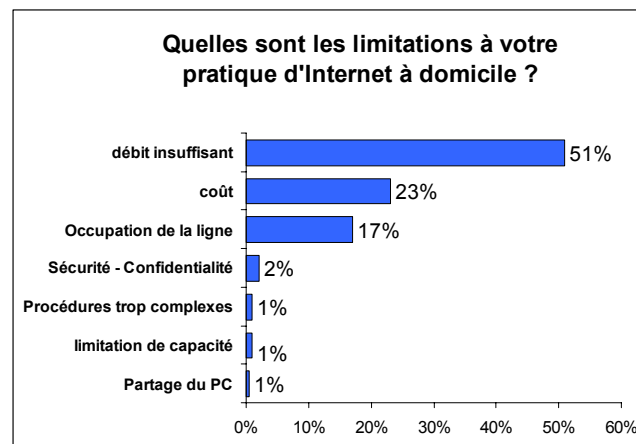
- L'âge, la PCS et le sexe sont des facteurs déterminants de l'utilisation d'Internet : les hommes, les cadres, et les moins de 59 ans utilisent davantage Internet que les femmes, les agriculteurs, les retraités ou les personnes plus âgées.

Sexe selon le type d'internaute	Internaute régulier	Internaute occasionnel	Non utilisateur	Ensemble
Homme	54%	2%	44%	100%
Femme	30%	20%	50%	100%
Total	37%	15%	48%	100%

Age selon le type d'internaute	Internaute régulier	Internaute occasionnel	Non utilisateur	Ensemble
Moins de 34 ans	77%	8%	15%	100%
35-59 ans	40%	18%	42%	100%
Plus de 60 ans	12%	2%	86%	100%
Total	37%	15%	48%	100%

Internet : freins à l'utilisation

- Le manque de débit est le frein principal à l'utilisation d'Internet, ce qui laisse percevoir des sentiers de croissance pour une migration vers le haut débit

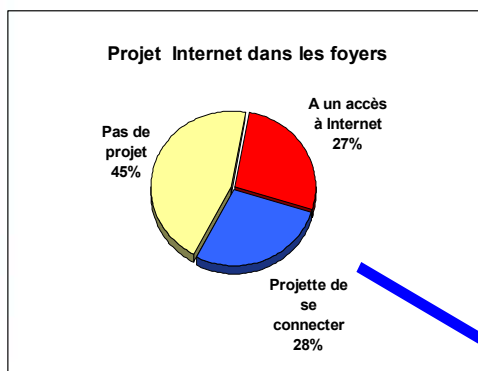


Base : internautes

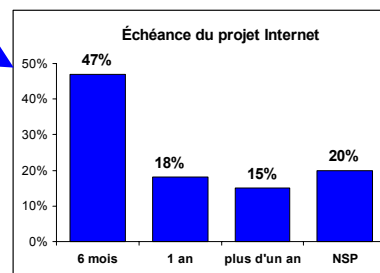
4.5. Les perspectives d'évolution d'Internet

Internet : intention d'équipement

- Plus d'un quart des foyers ont un projet d'équipement, soit environ 37 000 foyers
- la moitié des projets sont à très court terme (6 mois)



	Equipé	Projet
Nord Caraïbe	25%	26%
Nord Atlantique	26%	28%
Centre Agglomération	28%	29%
Sud Caraïbe	27%	29%
Sud Atlantique	26%	28%
Total	27%	28%



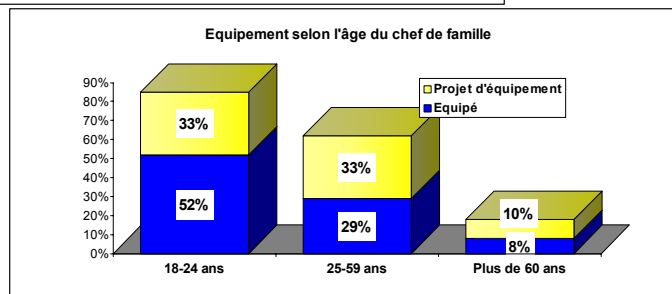
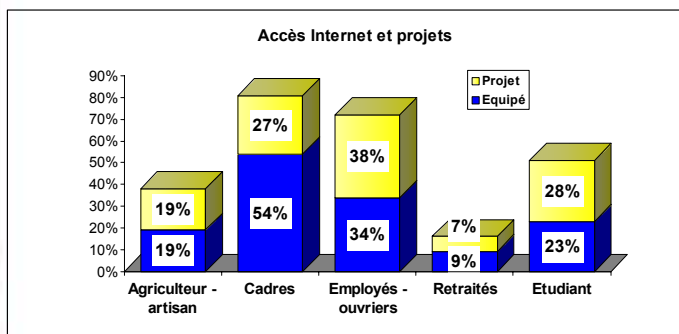
www.idate.org

IDATE

29

Equipement des foyers en micro-ordinateurs et projets

- Les catégories faiblement équipées : retraités, et agriculteurs et artisans, n'ont pas tendance à rattraper leur retard en accès Internet



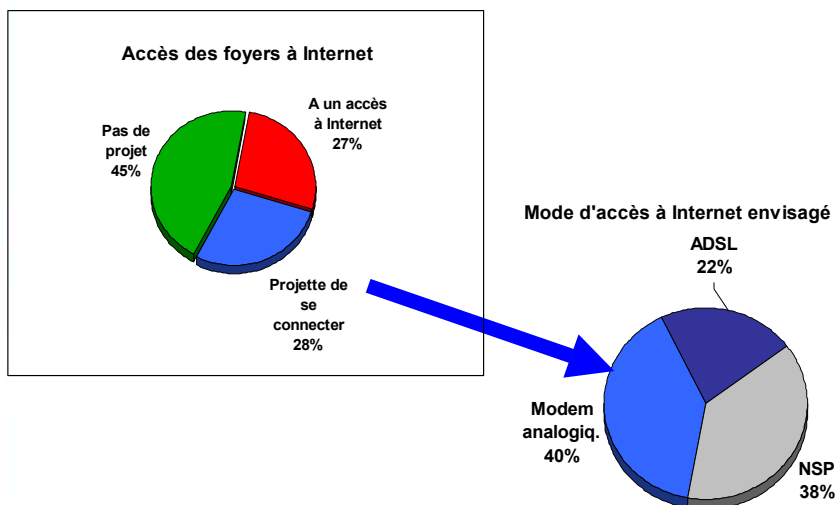
www.idate.org

IDATE

30

Internet : type d'accès envisagé

- L'ADSL est envisagé dans près d'un quart des projets
- Cependant, un tiers des ménages qui ont l'intention de se connecter ne savent pas quelle technologie d'accès souscrire



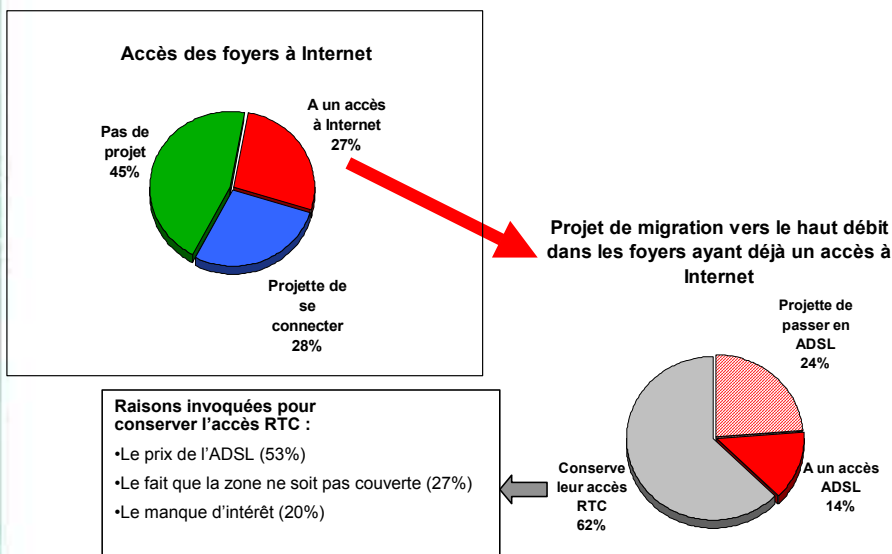
www.idate.org

IDATE

31

Internet : projet de migration vers le haut débit dans les foyers déjà connectés à Internet

- Parmi les foyers ayant un accès Internet, un quart projette de passer d'un accès analogique à un accès haut débit
- (pour information, 14% des foyers ayant un accès Internet ont actuellement un accès haut débit)



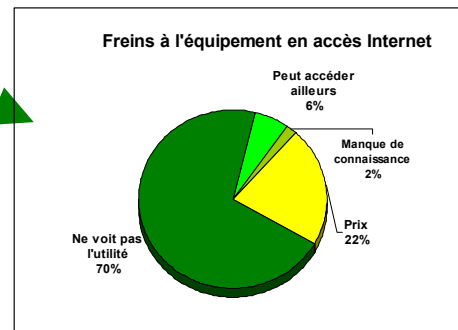
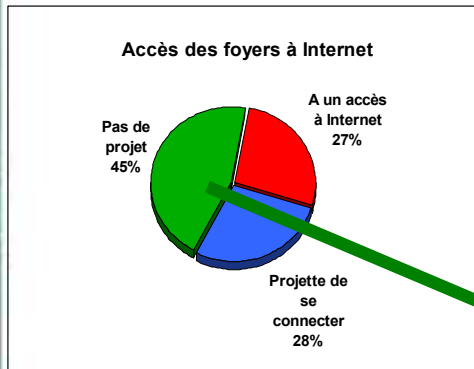
www.idate.org

IDATE

32

Internet : freins à l'équipement

- ➔ Le manque d'intérêt pour l'informatique et Internet en général est le principal frein à la diffusion d'Internet
- ➔ Le prix est également un frein important



4.6. Les données statistiques d'usages des foyers en 2003

	Taux de connexion Internet 2003	Nombre de ménages connectés 2003	Total ménages ADSL 2003	Total ménages RTC 2003	BP cumulée 2003 (Kb/s)	Budget total 2003 en Keuros
9B201 - L'AJOUA-BOUILLON	25%	149	-	149	8 331	37 191
9B202 - LES ANSES-D'ARLET	26%	287	-	287	16 074	71 759
9B203 - BASSE-POINTE	25%	340	-	340	19 031	84 961
9B204 - LE CARBET	25%	297	-	297	16 648	74 323
9B205 - CASE-PILOTE	29%	393	-	393	22 029	98 345
9B206 - LE DIAMANT	27%	367	-	367	20 559	91 779
9B207 - DUCOS	28%	1 359	249	1 110	176 857	391 039
9B208 - FONDS-SAINT-DENIS	25%	80	-	80	4 466	19 937
9B209 - FORT-DE-FRANCE	27%	9 627	1 781	7 846	1 260 212	2 773 761
9B210 - LE FRANCOIS	27%	1 552	296	1 256	206 635	448 975
9B211 - GRAND'RIVIERE	24%	72	-	72	4 048	18 071
9B212 - GROS-MORNE	25%	895	-	895	50 122	223 757
9B213 - LE LAMENTIN	28%	3 323	602	2 721	429 880	954 852
9B214 - LE LORRAIN	25%	681	-	681	38 127	170 208
9B215 - MACOUBA	25%	110	-	110	6 136	27 392
9B216 - LE MARIGOT	25%	294	-	294	16 455	73 461
9B217 - LE MARIN	27%	640	120	520	84 414	184 644
9B218 - LE MORNE-ROUGE	26%	450	-	450	25 205	112 522
9B219 - LE PRECHEUR	22%	136	-	136	7 640	34 108
9B220 - RIVIERE-PILOTE	26%	1 125	-	1 125	62 989	281 200
9B221 - RIVIERE-SALEE	28%	1 149	-	1 149	64 324	287 163
9B222 - LE ROBERT	27%	1 824	343	1 481	241 040	526 759
9B223 - SAINT-ESPRIT	26%	702	-	702	39 300	175 448
9B224 - SAINT-JOSEPH	27%	1 412	260	1 152	184 316	406 604
9B225 - SAINT-PIERRE	24%	382	-	382	21 379	95 443
9B226 - SAINTE-ANNE	26%	361	-	361	20 237	90 342
9B227 - SAINTE-LUCE	28%	740	-	740	41 434	184 975
9B228 - SAINTE-MARIE	25%	1 561	313	1 247	214 189	454 673
9B229 - SCHOELCHER	29%	2 206	389	1 818	280 929	631 694
9B230 - LA TRINITE	27%	1 204	223	981	157 859	347 051
9B231 - LES TROIS-ILETS	28%	513	-	513	28 718	128 207
9B232 - LE VAUCLIN	25%	669	-	669	37 456	167 214
9B233 - LE MORNE-VERT	26%	179	-	179	10 025	44 754
9B234 - BELLEFONTAINE	26%	124	-	124	6 968	31 107
Total	27%	35 205	4 577	30 627	3 824 032	9 743 718

4.7. Les données statistiques d'usages des foyers en 2005

	Taux de connexion 2005	Total ménages connectés	Total ménages ADSL 2005	Total ménages RTC 2005	BP cumulée 2005 en Kb/s	Budget cumulé 2005 en Keuros
9B201 - L'AJOUA-BOUILLON	52%	308	107	201	66 019	94 113
9B202 - LES ANSES-D'ARLET	54%	593	206	387	127 020	181 077
9B203 - BASSE-POINTE	51%	704	244	460	150 923	215 145
9B204 - LE CARBET	52%	607	211	396	130 021	185 379
9B205 - CASE-PILOTE	59%	798	277	522	171 018	243 846
9B206 - LE DIAMANT	55%	744	258	486	159 300	227 143
9B207 - DUCOS	57%	2 796	1 135	1 662	674 029	886 196
9B208 - FONDS-SAINT-DENIS	51%	165	57	108	35 366	50 415
9B209 - FORT-DE-FRANCE	56%	19 643	7 992	11 651	4 744 136	6 229 138
9B210 - LE FRANCOIS	55%	3 200	1 306	1 894	774 651	1 015 562
9B211 - GRAND'RIVIERE	49%	149	52	98	32 024	45 652
9B212 - GROS-MORNE	52%	1 855	644	1 211	397 385	566 484
9B213 - LE LAMENTIN	57%	6 820	2 764	4 056	1 642 332	2 160 617
9B214 - LE LORRAIN	51%	1 414	491	923	302 910	431 797
9B215 - MACOUBA	53%	229	79	149	48 996	69 839
9B216 - LE MARIGOT	53%	609	211	398	130 457	185 970
9B217 - LE MARIN	56%	1 322	538	784	319 416	419 311
9B218 - LE MORNE-ROUGE	53%	933	324	609	199 842	284 881
9B219 - LE PRECHEUR	46%	282	98	184	60 467	86 199
9B220 - RIVIERE-PILOTE	54%	2 340	812	1 528	501 380	714 701
9B221 - RIVIERE-SALEE	57%	2 372	823	1 549	508 218	724 506
9B222 - LE ROBERT	56%	3 766	1 533	2 232	910 114	1 194 447
9B223 - SAINT-ESPRIT	53%	1 450	503	947	310 738	442 978
9B224 - SAINT-JOSEPH	57%	2 907	1 181	1 727	701 112	921 475
9B225 - SAINT-PIERRE	50%	789	274	515	168 961	240 867
9B226 - SAINTE-ANNE	55%	746	259	487	159 894	227 942
9B227 - SAINTE-LUCE	56%	1 513	525	988	324 025	461 975
9B228 - SAINTE-MARIE	52%	3 250	1 335	1 915	790 624	1 032 970
9B229 - SCHOELCHER	57%	4 416	1 788	2 627	1 062 622	1 398 607
9B230 - LA TRINITE	56%	2 458	1 000	1 458	593 795	779 532
9B231 - LES TROIS-ILETS	56%	1 037	360	678	222 160	316 779
9B232 - LE VAUCLIN	52%	1 380	479	901	295 701	421 549
9B233 - LE MORNE-VERT	52%	366	127	239	78 502	111 922
9B234 - BELLEFONTAINE	53%	257	89	168	55 106	78 558
Total	55%	72 219	28 081	44 138	16 849 263	14 636 473

4.8. Méthodologie et données de cadrage

Méthodologie

Objectifs :

- Etude des équipements et usages TIC des habitants des communes de la Martinique
- Evaluation du potentiel de marché en valeur et en volume

Méthode :

- Enquête par sondage téléphonique auprès de 300 ménages / juin 2003
- L'enquête configurée autour d'un échantillon témoin de **250 ménages** renforcé par un sur-échantillon de **50 ménages équipés d'internet à domicile**
- Échantillonnage par quotas : PCS chef de famille, structure du ménage, zone géographique
- Questionnaire rédigé par l'IDATE
- Interview menée auprès du chef de famille/conjoint
- Exploitation statistique (tris à plat et croisés)

Résultats :

- Données de référence 2003 : usages TIC des ménages

Liste des communes par zone

- Nord Caraïbes
 - 9B204 - LE CARBET
 - 9B208 - FONDS-SAINT-DENIS
 - 9B218 - LE MORNE-ROUGE
 - 9B219 - LE PRECHEUR
 - 9B225 - SAINT-PIERRE
 - 9B233 - LE MORNE-VERT
 - 9B234 - BELLEFONTAINE
- Nord Atlantique
 - 9B201 - L'AJOUA-BOUILLON
 - 9B203 - BASSE-POINTE
 - 9B211 - GRAND'RIVIERE
 - 9B212 - GROS-MORNE
 - 9B214 - LE LORRAIN
 - 9B215 - MACOUBA
 - 9B216 - LE MARIGOT
 - 9B222 - LE ROBERT
 - 9B228 - SAINTE-MARIE
 - 9B230 - LA TRINITE
- Centre agglomération
 - 9B205 - CASE-PILOTE
 - 9B209 - FORT-DE-FRANCE
 - 9B213 - LE LAMENTIN
 - 9B224 - SAINT-JOSEPH
 - 9B229 - SCHOELCHER
- Sud Caraïbes
 - 9B202 - LES ANSES-D'ARLET
 - 9B206 - LE DIAMANT
 - 9B207 - DUCOS
 - 9B221 - RIVIERE-SALEE
 - 9B223 - SAINT-ESPRIT
 - 9B227 - SAINTE-LUCE
 - 9B231 - LES TROIS-ILETS
- Sud Atlantique
 - 9B210 - LE FRANCOIS
 - 9B217 - LE MARIN
 - 9B220 - RIVIERE-PILOTE
 - 9B226 - SAINTE-ANNE
 - 9B232 - LE VAUCLIN

Données de cadrage

	Population	Nombre de ménages
Ensemble	381 325	130 844
Nord Caraïbe	35 961	6 631
Centre agglomération	125 143	61 302
Sud Caraïbe	63 271	18 795
Sud Atlantique	70 426	16 534
Nord Atlantique	86 524	27 582

Source INSEE

Population : répartition par âge et sexe

	Hommes	Femmes	Population	%
Ensemble	180 910	200 415	381 325	100%
Moins de 20 ans	56 922	55 748	112 670	29,5%
20 à 59 ans	96 598	108 768	205 366	53,9%
60 ans et plus	27390	35 899	63 289	16,6%

Source INSEE

5. Diagnostic de l'offre télécoms sur la Martinique

5.1. Opérateurs et Fournisseurs d'accès à Internet

5.1.1. France Télécom (FT)

➤ Interconnexion de la Martinique avec le reste du monde

FT a migré ces derniers mois l'ensemble de son offre sur les circuits offerts par les câbles sous-marins : il n'y a plus d'équipement satellite sur l'île de la Martinique, même si une sortie sur satellite est possible en Guadeloupe, que l'on peut atteindre via le câble ECFS.

La Martinique est connectée à 2 câbles sous-marins :

- ECFS, qui relie toutes les îles des Antilles, et en particulier la Martinique à la Guadeloupe ;
- AMERICAS II, qui fait la liaison entre Fortaleza au Brésil et Hollywood en Floride, via en particulier la Guyane et la Martinique (Point d'amerrissage au Lamentin). Il est à noter que la Région Guadeloupe vient de décider de créer une bretelle directe sur AMERICAS II, pour ne plus dépendre du seul câble ECFS.

Selon la Direction Régionale FT, le principal problème en matière de haut débit sur la Martinique se situe au niveau de l'évacuation du trafic vers l'international. La bande passante disponible sur AMERICAS II est une "ressource rare" donc chère : France Télécom Martinique est client de France Télécom Longue Distance (FTLD) pour évacuer le trafic généré par les utilisateurs sur l'île et dispose d'une capacité de 3x155 Mb qui doit passer à 4x155 Mb dans les semaines à venir.

Par ailleurs, du fait d'une logique de groupe, FT Martinique est obligé d'acheter cette capacité à FTLD, même si des conditions éventuellement plus avantageuses pourraient lui être consenties par d'autres opérateurs (ex : Câble and Wireless).

Pour assurer une continuité territoriale entre la Martinique et la métropole, et afin que les opérateurs et FAI (fournisseurs d'accès internet) puissent développer des offres de services dans les mêmes conditions que celles qui existent dans les autres régions françaises, le Directeur Régional propose que les acteurs publics locaux achètent de la bande passante en gros sur AMERICAS II, pour la refacturer à des conditions attractives à l'ensemble des opérateurs présents : un premier chiffrage conduit à un coût annuel de 5 à 12 millions d'euros pour l'ensemble des besoins : voix, données, Internet.

➤ Infrastructures optiques sur la Martinique

FT a mis en place 3 boucles optiques sur la Martinique : boucles nord, centre et sud. La capacité de la boucle centre a été doublée à l'été 2002 pour passer à 5 Gbit/s. La boucle nord ne dispose pas à ce jour d'une continuité optique sur l'ensemble du tracé, une partie de la liaison étant réalisée en faisceau hertzien.

➤ Déploiement ADSL

L'ADSL a été ouvert à la mi-2001 en Martinique. Aujourd'hui, 16 répartiteurs sur 51 sont équipés de DSLAM et couvrent environ 63 % de la population : un 17^{ème} répartiteur sera ouvert cette année suite à un remaniement des réseaux. 5000 internautes environ disposent de l'ADSL, à 99 % via Wanadoo.

Peu d'investissements sont prévus pour 2003, de par la faible rentabilité apparente des zones qui restent à couvrir : seule la dé-saturation de sites aujourd'hui saturés sera effectuée cette année.

Cependant on ne connaît pas à ce jour les incidences de la nouvelle stratégie de FT annoncée en juin dernier par son Président - concernant notamment l'objectif affiché de couverture de 90% de la population à l'ADSL à fin 2005 - sur le déploiement de ce service dans les DOM et en Martinique en particulier.

Selon France Télécom, les problèmes de qualité de service qui peuvent survenir sont dus au fait que 15 % des abonnés ADSL consomment 70 % de la bande passante disponible en sortie de la Martinique : il s'agit essentiellement de particuliers qui sont connectés en permanence pour télécharger des films ou de la musique.

On assiste alors à un véritable goulot d'étranglement en sortie de l'île sur le câble Americas II, ce qui a conduit France Télécom à prendre les mesures suivantes :

- L'action commerciale pour promouvoir l'ADSL a été revue à la baisse sur la Martinique, les professionnels étant servis en priorité ;
- Les tarifs sont revus à la hausse par rapport à la Métropole : le 512 Kb / 128 Kb est facturé 85 € (contre 45 € en Métropole) et l'offre à 128 Kb coûte 45 € (contre 30 € en Métropole).
- Enfin la facturation au volume est envisagée sur les DOM.

En terme de services, FT devrait ouvrir dans le courant de l'année le SDSL aux entreprises. Par ailleurs les offres sur support Turbo DSL sont d'ores et déjà disponibles sur l'île.

➤ **GIX régional**

Aucune réflexion n'a été lancée à ce jour en Martinique par France Télécom pour la création d'un GIX régional, qui permettrait de soulager la bande passante nécessaire en sortie de l'île en gardant le trafic local / local sur place via l'interconnexion des FAI sur un nœud d'échange Internet local.

D'une manière générale, les relations avec les autres opérateurs ou FAI semblent limitées.

5.1.2. Outremer Telecom

➤ **Offres d'accès à Internet**

Outremer Telecom propose des offres similaires dans les 4 DOM. Pour ce qui concerne l'Internet, l'offre se limite actuellement à une offre RTC/Numéris, avec environ 4000 clients en Martinique et entre 15 et 20000 au total dans les DOM.

D'ici à 3 mois, Outremer Telecom va commercialiser ses services ADSL, basés sur du dégroupage option 3 (liaison 155 Mb entre Outremer Telecom et le réseau ATM FT).

Contrairement à FT, Outremer Telecom proposera des offres 128 Kb à 30 €, comme en Métropole (en Martinique, l'offre FT est à 45 € pour du 128 Kb et à 85 € pour du 512 Kb).

➤ **Lien intercontinental**

Outremer Telecom dispose de capacité entre la Martinique et la Métropole via le câble Americas II. Cette capacité est fournie par des opérateurs alternatifs à France Télécom (Télé globe) et elle permet à Outremer Telecom de disposer de prix très intéressants : environ 6500 \$ par mois pour une LS 2 Mb Martinique – Paris.

Par comparaison le coût d'une liaison transfix 2Mb interurbaine en métropole (Montpellier-Paris) est de l'ordre de 5500 euros par mois. Dans ces conditions, l'écart tarifaire entre une liaison intercontinentale et interrégionale est inférieur à 10%.

Cependant, le problème principal n'est pas la sortie sur Americas II mais le coût du back-haul pour faire la liaison Lamentin – Point d'accès d'Outremer Telecom (POP), pour lequel il n'existe pas de concurrence. Ce coût est de 500 euros par mois. Ce problème est d'autant plus prégnant que FT ne permet pas aux opérateurs d'installer leurs propres équipements au niveau de la tête de câble au Lamentin, malgré des demandes répétées formulées auprès de l'ART. De ce fait, Outremer Telecom est obligé de passer par FT pour la liaison Lamentin - POP, l'opérateur historique facturant la liaison par pas de 2 Mb.

➤ **Boucle locale sur la Martinique**

Là encore, aucune infrastructure alternative n'existe sur la Martinique, ce qui fait que les projets d'Outremer Telecom dans le domaine du dégroupage option 1¹ sont bloqués pour le moment.

L'opérateur serait donc particulièrement intéressé pour disposer, comme à la Réunion, d'une infrastructure neutre qui interconnecterait les répartiteurs de FT (CAA- centre à autonomie d'acheminement et URAD- unité de raccordement d'abonnés) et les POP des opérateurs. A ce stade, Outremer Telecom ne précise pas si son option porterait en priorité sur de la fibre noire ou plutôt sur de la bande passante.

En revanche, l'opérateur n'est pas intéressé pour le moment pour desservir directement par fibre optique les grands comptes publics ou privés.

➤ **GIX régional**

Ce n'est pas prioritaire pour le moment pour l'opérateur.

➤ **Défiscalisation des biens immatériels**

Comme pour les biens matériels, Outremer Telecom serait fortement intéressé pour pouvoir défiscaliser les biens immatériels, en l'occurrence les IRU (droit d'usage inaliénable). L'achat de bande passante via IRU sur le lien intercontinental pourrait être défiscalisé et donc sorti du compte d'exploitation des opérateurs, ce qui serait une incitation fiscale forte pour acheter de la capacité sur le câble existant.

5.1.3. XTS Network

➤ **Présentation de la société**

XTS Network est un opérateur spécialisé aujourd'hui dans la téléphonie, avec 4 pôles géographiques : Métropole, Guyane, Réunion et Antilles (Martinique, Guadeloupe, St Martin, St Barth).

Un 5^{ème} pôle sur Maurice est en cours de mise en place. La société compte à ce jour 26 personnes et est détenue par des personnes physiques. Son chiffre d'affaires s'élève à 10 M€, avec un free cash flow positif.

L'opérateur cible les particuliers et entreprises avec des cartes prépayées et la sélection via le préfixe 16 50. Depuis mai 2003, XTS propose aussi des services de téléphonie locale, ce qui a généré 1 M€ d'investissement.

Enfin, XTS Network a obtenu des licences BLR dans les DOM.

¹ Le dégroupage de niveau 1 est total dans le sens où l'opérateur qui dégroupé auprès de France Télécoms peut utiliser la ligne téléphonique pour y faire passer du trafic voix et données, en fonction de la politique choisie)

➤ **Infrastructures et réseaux**

XTS met en place dans les différentes zones où il est présent des passerelles (matériels Clarent), qui lui permettent d'acheminer ensuite le trafic téléphonique sous IP (protocole d'interconnexion de tous types de réseaux utilisés sur Internet).

En sortie sur Americas II, XTS dispose de 4 Mb, fourni par Câble & Wireless, ce qui semble suffire du fait des taux de compression mis en œuvre.

➤ **Portefeuille de clientèle**

En Martinique, XTS compte 6000 clients ménages (+ 600 par mois) et 800 clients entreprises "actifs". Par ailleurs, XTS vend environ 30 000 cartes téléphoniques prépayées par mois.

➤ **Déploiement de la boucle locale radio**

Aucun déploiement n'a été effectué à ce jour par XTS, et ce dans l'ensemble des DOM. L'une des raisons de ce non déploiement est le coût des licences, qui était en 2000 et 2001 de 3,5 MF par an, à supporter par les 2 filiales : XTS Caraïbes et XTS Réunion. Depuis, la redevance est passée à 1500 €, mais la dette envers le Trésor Public pour les années 2000 et 2001 perdure.

De ce fait, l'ensemble des demandes de subventions qui ont pu être déposés auprès des DRIRE et Régions concernées ont été refusées tant que le passif n'est pas résorbé. Or l'opérateur n'a pas les moyens de développer l'activité BLR sur ses seuls fonds propres ce qui bloque la situation de déploiement de la BLR.

Sur le plan technique, le déploiement devait concerner Fort de France et le Lamentin, avec une technologie 3,5 GHz (fournisseur Cambridge) et 4 points hauts prévus.

➤ **Offre Internet**

L'opérateur ne propose pas d'offre Internet à ce jour : cependant, cette position est susceptible d'évoluer dans l'avenir.

5.1.4. Câble & Wireless

➤ **Positionnement**

Câble & Wireless vient d'ouvrir une agence sur la Martinique pour proposer ses services aux opérateurs, ainsi qu'aux sociétés qui sont situées sur plusieurs sites de par le monde et qui ont des besoins d'interconnexion.

Sur la Martinique, les demandes des clients entreprises (hors opérateurs), ne dépassent pas en général le 2 Mb.

C&W ne se positionne pas sur l'ADSL en Martinique, ne souhaitant pas revendre les services de France Télécoms (option 3 et 5).

➤ **Infrastructures**

Câble & Wireless dispose de capacité sur AMERICAS II, ainsi que sur ECFS (C&W assure la gestion du câble ECFS par sa présence sur les 17 territoires couverts par la câble dans les Caraïbes).

Des équipements Frame Relay² (adaptés à des applications de types "clients-serveurs") et liaisons spécialisées ont été mis en place sur la Martinique, l'opérateur n'ayant pas créé par ailleurs de POP Internet à ce jour : l'accès à Internet se fait via d'autres territoires (Sainte Lucie).

➤ **Solutions C&W pour les liaisons Renater Antilles et Guyane – Métropole**

C&W dispose de capacité sur AMERICAS II et est donc à même de proposer des solutions intéressantes pour les liaisons entre les NRD Renater des Antilles et de Guyane avec la Métropole.

➤ **Positionnement vis à vis de l'action des pouvoirs publics**

C&W est particulièrement intéressé pour disposer d'infrastructures neutres sur l'île, mises en place par les pouvoirs publics ou un délégataire, raccordant les principales zones d'activités, les répartiteurs FT et les POP des opérateurs.

Si un tel réseau était mis en place, l'opérateur pourrait alors proposer une gamme plus large de services, en particulier de type ADSL.

5.1.5. Mediaserv

➤ **Présentation de la société**

Mediaserv, dont le siège est en Guadeloupe, a été repris il y a 2 ans par le groupe Lorret, actionnaire par ailleurs de Bouygues Telecom. La société a réalisé des pertes en 2001 et 2002, l'équilibre étant visé pour 2004.

Mediaserv a fait une demande de licence L33.1, qui a été acceptée par l'ART et se trouve à la signature du Ministre.

➤ **Portefeuille de clientèle**

Mediaserv est un fournisseur d'accès à Internet. Actuellement, le FAI compte 10 000 abonnés RTC, se répartissant à 15 % en Martinique, 10 % en Guyane et le reste en Guadeloupe.

Sur RTC, Mediaserv propose une formule gratuite, ainsi que des forfaits. L'équilibre économique est très précaire, du fait des coûts facturés par France Télécom pour l'acheminement des minutes commutées : environ 14 centimes de francs la minute. En Métropole, la concurrence permet d'avoir des offres largement moins chères.

Mediaserv compte aussi 200 clients sur Numéris 128 Kb, ainsi que 150 clients 128 Kb abonnés au câble de MTVC (Mediaserv est le FAI de MTVC dans le cas présent). Le développement de l'activité câble est stoppé à l'heure actuelle : MTVC ne souhaite pas investir pour mettre à niveau le reste du réseau afin de proposer partout l'accès à Internet (réseau non équipé de voies de retour).

➤ **Structure du réseau de Mediaserv**

Au démarrage, Mediaserv achetait de la bande passante Internet à UUNET, par satellite, au prix de 12 K€ / mois / Mb.

Désormais, Mediaserv est abonné pour la Martinique à l'offre de FTLD³ (FT a mis en place un POP Internet au Lamentin), à des tarifs d'environ 1500 à 2000 euros / mois / Mb, y compris le back haul.

² Le Frame Relay ou Relais de Trame est un protocole largement utilisé par les entreprises et les opérateurs de télécommunications pour le transport des communications et il permet d'intégrer voix, données, images.

³ France Télécom Longue Distance (FTLD) est l'entité du groupe France Télécoms qui assure la commercialisation des câbles sous-marins de l'opérateur

Sur la Guadeloupe, FT n'a pas mis en place de POP Internet : Mediaserv est donc obligé de souscrire une liaison Transfix 4 Mb entre la Guadeloupe et la Martinique, ce qui rajoute un coût d'environ 1300 €/Mb/mois.

Au final, la bande passante revient à Mediaserv 2 fois plus cher sur la Guadeloupe qu'en Martinique.

Mediaserv est en négociation avancée avec Câble & Wireless pour obtenir des conditions plus avantageuses que celles de FTLD. Le raccordement de la Guadeloupe se fera par ECFS.

➤ **Problèmes rencontrés par Mediaserv**

Mediaserv estime être bridé dans son développement par le manque de réactivité de France Télécom. Jusqu'à aujourd'hui, Mediaserv ne possède pas de réseau et s'appuie donc pour l'essentiel sur les prestations fournies par l'opérateur historique. Le FAI attend beaucoup de la concurrence avec la venue de Câble & Wireless en Martinique.

➤ **Projets à venir**

Outre l'obtention prochaine d'une licence L33.1, les autres projets sont :

- le déploiement de l'ADSL en option 1 : la décision n'est pas encore prise, mais toutes les études technico-économiques ont été faites. Dans ce cadre, le fait de disposer d'une infrastructure neutre connectant les répartiteurs de FT, et disponible à un coût attractif, présente un intérêt majeur pour Mediaserv.
- Le déploiement d'un réseau WIFI 2,4 GHz sur Fort de France et le Lamentin : Mediaserv a fait une demande de licence expérimentale à l'ART et dispose d'un logiciel de facturation très performant. Ce déploiement se ferait en s'appuyant sur les points hauts de Bouygues Telecom qui seraient interconnectés entre eux par lien hertzien bidirectionnel, chacun étant pourvu en outre d'une antenne bidirectionnelle pour arroser une zone donnée.
- La reprise éventuelle de la licence BLR de Cegetel, en jachère dans les Antilles.
- Enfin, Mediaserv va faire partie du consortium mis en place pour la pose d'un câble sous-marin entre Porto-Rico – St Martin – Basse Terre – Lamentin (en Guadeloupe). Ce consortium comprend aussi Outremer Telecom, XTS Network, FT, Dauphin. L'investissement dans le câble (120 M€) sera subventionné à hauteur de 65 % par la Région Guadeloupe. Mediaserv compte avec ce câble arriver à un coût de la bande passante de 550 € / mois / Mb.

5.1.6. CGIT

➤ **Présentation de la société**

La société a été créée en 1996 et a été au départ le premier FAI de la Martinique, jusqu'à l'arrivée de France Télécom. Selon CGIT l'opérateur historique, en distribuant aux clients finaux des accès à Internet à un tarif TTC inférieur à celui pratiqué en Métropole, a écrasé alors les petits FAI pour lesquels le prix de gros des prestations achetées à France Télécom ou à d'autres opérateurs revenait plus cher que les tarifs de détail.

CGIT réalise un CA de 400 000 euros environ, dans les domaines suivants :

- Accès à Internet pour les professionnels : 500 clients raccordés par LS, Numéris et RTC ;
- Hébergement, gestion et administration des sites Web : 150 sites hébergés (tarif moyen de 10 € par mois pour un site de 100 Mo) ;
- Développement de sites Web évolués, intégrant des bases de données et le commerce électronique : CGIT ne se positionne que sur les sites de plus de 1500 €.

- Solutions d'interconnexion de sites pour les grands comptes, de type VPN, pour les grands comptes présents sur la zone Caraïbes et en Métropole.
- Liaisons de type SDSL sur liens téléphoniques privés.
- Formation des entreprises aux nouvelles technologies.

CGIT vise une clientèle professionnelle haut de gamme, pour laquelle la qualité de service est prioritaire devant les tarifs.

➤ **Connectivité Internet**

CGIT dispose d'une connectivité Internet fournie par France Télécom / Oléane : bande passante de 2 Mb à débit garanti et full duplex, qui lui revient avec les équipements associés à environ 3500 euros par mois.

Ce coût est jugé raisonnable pour CGIT, qui privilégie à ce niveau plutôt la qualité de service offerte par France Télécom.

➤ **Offre ADSL**

CGIT ne propose pas aujourd'hui d'offre ADSL, jugeant qu'avec les tarifs de gros actuels de France Télécom dans les DOM, cette activité serait déficitaire en tenant compte de la taille du marché.

En outre, le FAI arriverait après l'opérateur historique dans des zones préemptées au niveau commercial par ce dernier, pour proposer un produit qui souffrirait en plus de la même insuffisance de qualité de service.

Une solution possible pour avoir le même tarif pour la collecte IP et pour les produits ADSL à commercialiser dans les DOM par rapport à la Métropole serait d'appliquer une péréquation ou en d'autre terme de rajouter quelques centimes d'euros aux tarifs en vigueur en Métropole et de faire bénéficier les DOM de ce surcoût.

➤ **Positionnement vis à vis d'une infrastructure neutre à haut débit**

CGIT ne souhaite pas être un client direct de l'infrastructure neutre à haut débit qui pourrait être mise en place. En revanche, la mise en place de cette infrastructure est jugée intéressante, car elle pourrait permettre l'ouverture de nouvelles plaques ADSL, et générer de nouvelles offres plus compétitives de collecte IP, sur lesquelles pourrait s'appuyer CGIT pour proposer des services ADSL et des applications connexes.

➤ **Projets futurs**

CGIT envisage de développer des offres WIFI sur la Martinique : des tests et installations ont déjà été réalisés dans ce domaine.

➤ **Accompagnement financier de l'entreprise**

Le besoin principal de l'entreprise est de trouver des financements pour mettre en œuvre ses projets.

Dans ce domaine, la réponse actuelle sur la Martinique semble particulièrement limitée :

- Les aides publiques sont jugées encore difficiles d'accès, le montage des dossiers représentant un coût trop important pour une petite entreprise : un appui des développeurs économiques apparaît ici indispensable.
- Les aides sont versées a posteriori, une fois les dépenses effectuées : les entreprises ont besoin de faire les avances de trésorerie, alors qu'elles ne disposent pas des fonds propres pour cela et que l'appui des banques pour les entreprises TIC est très faible, ces dernières privilégiant les

secteurs comme l'immobilier. Un renforcement des fonds propres des entreprises est souvent crucial, mais aucune structure publique ou privée de capital-risque ne semble active en Martinique.

Sur ce dernier point, une possibilité évoquée par M. Hérault, responsable de CGIT, serait de reverser 10 % des montants défiscalisés dans un fonds de capital-risque régional.

5.2. Gestionnaires d'infrastructures

5.2.1. EDF

➤ Réseau Haute Tension

Le réseau haute tension en Martinique est propriété de l'Etat, EDF en étant le concessionnaire jusqu'en 2013.

Aucune ligne haute tension n'est pour le moment équipée en fibre optique et aucune étude spécifique n'a été entreprise à ce jour pour qualifier les lignes en ce qui concerne leur aptitude à accueillir un câble optique.

Sur les nouvelles lignes, un câble optique sera systématiquement posé.

Les travaux à venir à court terme sont les suivants :

- Liaison souterraine entre le poste de Châteauboeuf (Fort de France – Dillon) et le Lamentin, pour soulager 2 lignes aériennes vétustes ;
- Liaison Lamentin (au niveau de la brasserie Lorraine) – François en aérien, réalisation 2004.

A priori, l'état des lignes existantes est le suivant :

- Lamentin – Trinité : ouvrage vétuste non apte à accueillir un câble FO ;
- Trinité – Marigot : ligne récente ;
- François – La Trinité : pose de câble FO sans doute faisable ;
- François – Marin : FO techniquement faisable a priori ;
- Lamentin – Petit Bourg : FO techniquement faisable a priori.

Le projet de ligne entre le poste de St Pierre et le poste du Marigot est pour le moment bloqué du fait de contraintes environnementales).

➤ Moyenne et basse tensions

Ces réseaux appartiennent au Syndicat d'Electrification de la Martinique, autorité concédante.

La pose de FO sur support HTA (moyenne tension) n'est pas envisagée pour le moment en Martinique (problèmes techniques et juridiques).

Les poteaux basse tension sont déjà utilisés pour la pose de câble vidéo par le câblo-opérateur Martinique TV Câble (MTVC) : leur utilisation fait l'objet de conventions tripartites EDF / Câblo-opérateur / Autorité concédante.

5.2.2. DDE

➤ Domaine de compétence de la DDE Martinique

Au 1er janvier 2003, le patrimoine routier national en Martinique a été transféré à la Région, qui en assure la responsabilité, y compris au niveau pénal. L'exploitation des routes est assurée quant à elle par la DDE.

Dans les autres DOM, les collectivités régionales n'ont pas pour le moment demandé le transfert de ces routes nationales de l'Etat vers les Régions.

Les routes départementales sont du ressort du Conseil Général (DDST)

➤ Pose d'infrastructures télécoms sur les routes nationales

A ce jour, aucun fourreau ou FO n'a été mis en place en réserve lors de travaux sur les routes nationales.

Cependant M. Raynal, chef du service "Routes et Transports" est très sensibilisé sur ce point et il va saisir très prochainement la Région pour évoquer ce sujet et voir dans quelle mesure la Région pourrait financer lors de travaux futurs la pose de fourreaux en réserve pour les infrastructures télécoms à venir.

➤ Programme prévisionnel de travaux

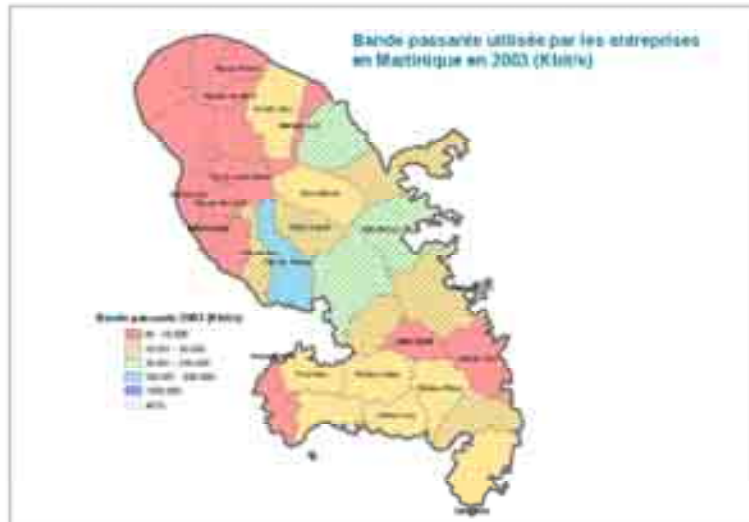
Les principaux projets à 2 – 3 ans sont les suivants :

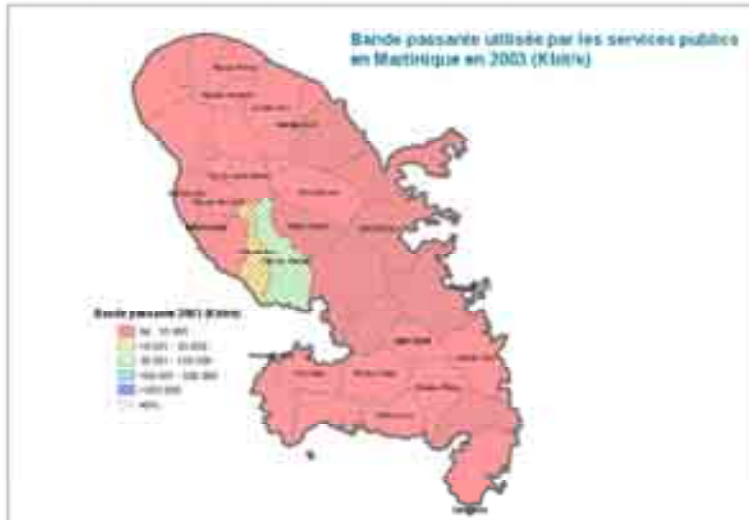
- Transport en commun en site propre (TCSP) : liaison par bus entre Dillon et d'une part l'aéroport et d'autre part la Place Mahault. Stade du projet : DCE réalisés.
- RN1 : passage à 2x2 voies entre Place Mahault et Robert, puis remontée vers L'estrade (2005)
- RN5 : mise à 2x2 voies jusqu'à Rivière Salée (échangeur 3 llets) en 2005.

Aucune redevance particulière n'est prévue à ce jour pour l'occupation, par des infrastructures télécoms, du domaine public formé par les routes nationales.

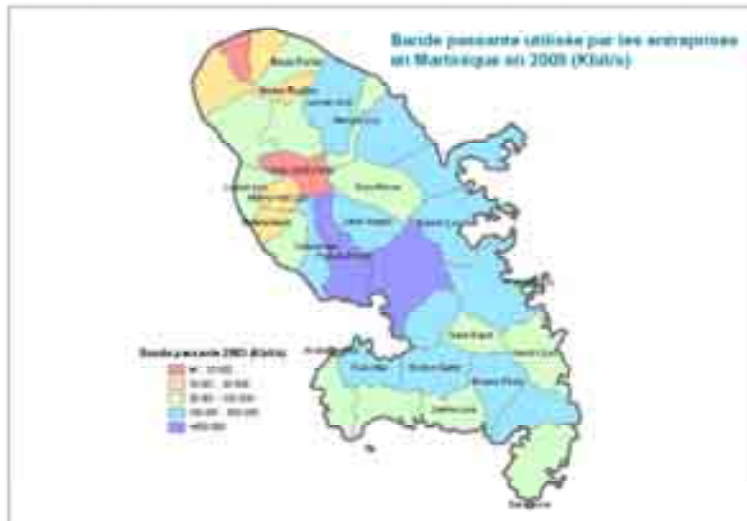
6. Annexe : cartes d'intensité télécoms

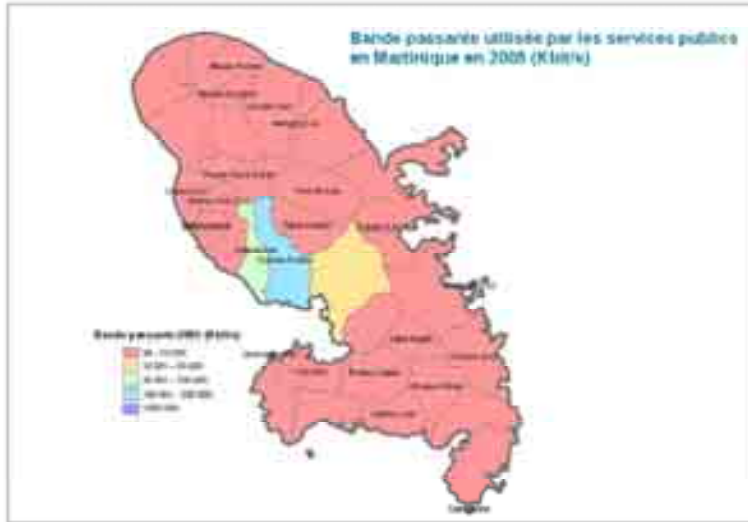
6.1. Bande passante internet utilisée en 2003 (kbits)



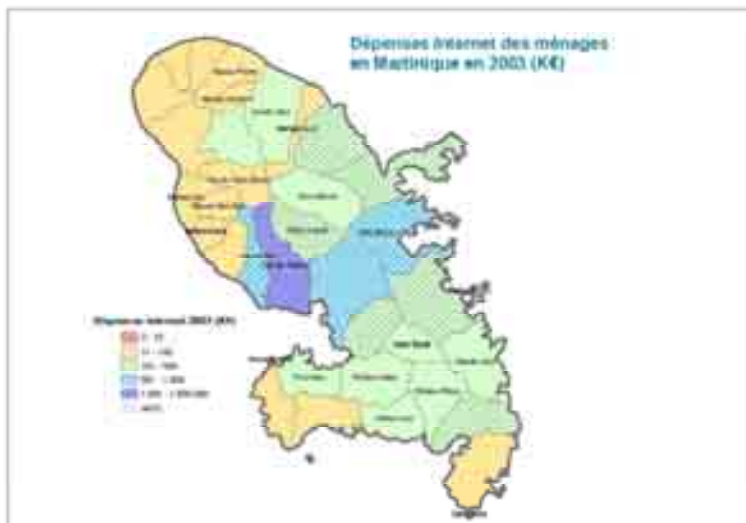
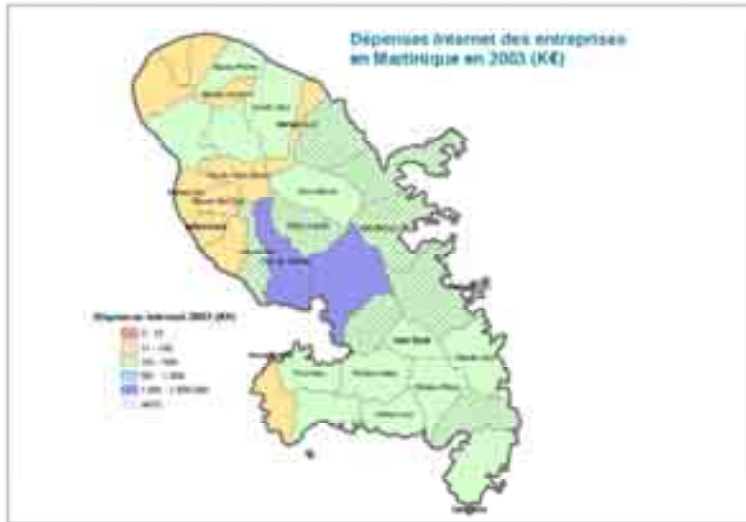


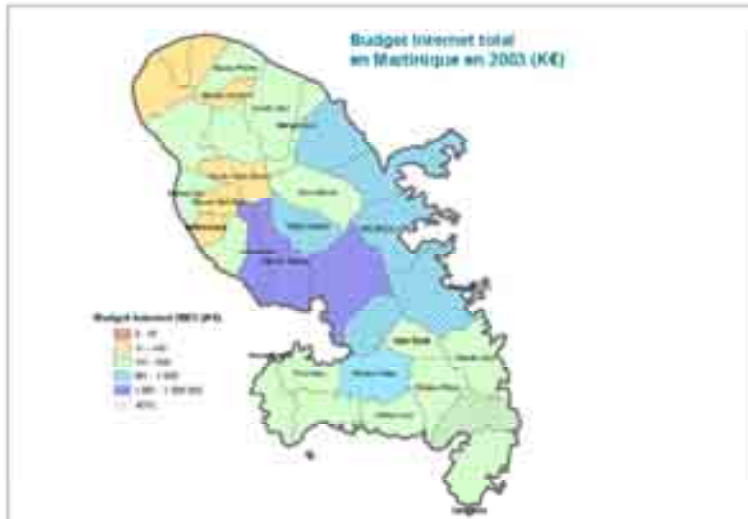
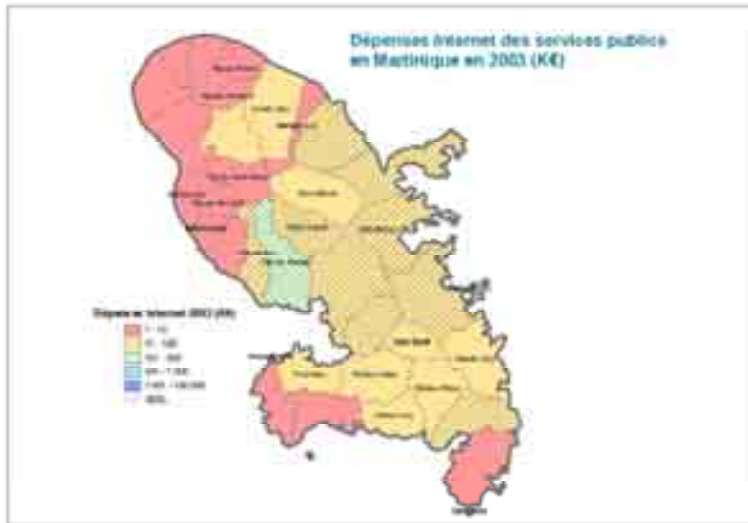
6.2. Bande passante Internet utilisée en 2005 (kbits)





6.3. dépenses Internet des utilisateurs en 2003 (k€)





6.4. Dépenses Internet des utilisateurs en 2005 (k€)

